



À L'USAGE
DU PUBLIC

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES



Bilan 2008-2024



SOMMAIRE

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Préambule	4
Introduction	5
1. Les sites inscrits au schéma départemental	6
2. Création des sites	8
a. Démarche de création d'un site	
b. Périmètres d'intervention et zones de préemption	
3. Maîtrise foncière et d'usage	11
a. Maîtrise foncière	
b. Maîtrise d'usage	
4. Connaissances naturalistes	14
a. Habitats	
b. Espèces	
c. Plans de gestion	
5. Gestion	20
a. Outils de suivis : base de données SIG	
b. Gestion écologique	
c. Chantier d'insertion dans les ENS	
d. Gestion par pâturage	
e. Gestion en partenariat avec le CENN	
f. Les aides aux porteurs de projets pour les sites d'intérêt local	
6. Ouverture des sites au public et fréquentation	24
a. Aménagement des sites pour l'ouverture au public	
b. Évolution de la fréquentation en visite libre	
7. Sensibilisation et animations	27
a. Visites guidées	
b. Zoom sur les animations pédagogiques entre 2022 et 2024	
c. Valorisation scientifique et pédagogique	
d. Valorisation technique	
8. Outils et supports pédagogiques	32
9. Communication	35

10. Partenariat et participation à des programmes régionaux ou nationaux	37
a. Partenariat	
b. Programmes nationaux et régionaux	
c. Stratégie biodiversité régionale et nationale	
11. Moyens financiers et humains	40
a. Budget ENS	
b. Mesures compensatoires	
c. Moyens humains	
12. Tableau synthèse par site	45

Le département de l'Orne s'est engagé dans une politique en faveur de ses espaces naturels dès 1983 avec la mise en place d'une commission départementale de l'environnement. En 1991, le conseil général vote la mise en place de la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) et crée le bureau de l'environnement.

En 2008, le Département a souhaité renforcer sa politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS) et a adopté un schéma départemental des espaces naturels sensibles (SDENS) pour une durée de 15 ans. Ce schéma départemental fixe les priorités pour la protection et la valorisation de 40 sites.

Quinze ans après l'adoption de ce schéma, le département de l'Orne a souhaité dresser un bilan des actions conduites en faveur des espaces naturels et élaborer de nouvelles perspectives.

L'objectif de ce bilan est d'évaluer la mise en œuvre du schéma et la contribution de la politique départementale des ENS aux enjeux du patrimoine naturel.

La politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS) a été définie par la loi du 18 juillet 1985, révisée par la loi du 2 février 1995. Elle donne aux Départements la compétence et les moyens juridiques et financiers de mettre en œuvre une politique cohérente de préservation des sites, paysages et milieux naturels remarquables. Aujourd'hui, les termes de cette politique sont définis dans l'article L.113-8 du code de l'urbanisme.

La nature d'un ENS est précisée par chaque conseil départemental en fonction de ses caractéristiques territoriales et des critères qu'il fixe pour définir ces périmètres : cette politique s'inscrit dans une logique de développement durable.

Les ENS ont deux objectifs principaux :

- ❶ la préservation de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et la sauvegarde des habitats naturels ;
- ❷ l'ouverture au public, notamment via l'aménagement des sites (sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel).

Pour mener à bien cette politique, deux outils sont à disposition du conseil départemental :

- ❶ Le premier est juridique : il s'agit du droit de préemption qui donne la possibilité de se porter acquéreur prioritaire, en cas de vente, de tout terrain situé dans un périmètre établi au titre des ENS ;
- ❷ le deuxième est financier : le conseil départemental peut prélever une part de la taxe d'aménagement affectée aux espaces naturels sensibles (TA - ENS), perçue sur les permis de construire.

La politique en faveur de ces espaces vise à protéger et gérer de manière concertée un patrimoine biologique, géologique et paysager. Mais à la différence d'autres outils de protection de l'espace, le dispositif ENS doit permettre l'accès au public, par un programme d'aménagement et d'animations adapté, qui ne porte pas préjudice au milieu.



1. LES SITES INSCRITS AU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL

Antérieurement à l'élaboration de son schéma des ENS de 2008, le Département disposait de 20 sites déjà désignés.

En 2008, suite à une démarche d'analyse et de concertation avec les différents acteurs du territoire, le Département a défini sa nouvelle stratégie d'actions sur les espaces naturels sensibles. 128 sites ont été analysés et hiérarchisés sur la base d'une grille de critères écologiques et touristiques.

Suite à cette analyse, en plus des 20 sites existants, le nouveau schéma ENS a désigné 20 nouveaux sites répartis selon deux catégories :

- **Les sites d'intérêt départemental prioritaires** sur lesquels le Département souhaite concentrer son action. Sur ces sites, le Département utilise directement son droit de préemption, réalise les acquisitions de terrains et se charge des aménagements et de la gestion.
→ 12 nouveaux sites, ainsi que 3 extensions
- **Les sites d'intérêt local** sur lesquels le Département accompagne les projets des collectivités ou des associations. Il délègue son droit de préemption aux collectivités locales qui le souhaitent et apporte son soutien financier sous certaines conditions aux porteurs de projets, maîtres d'ouvrages, pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion des ENS.
→ 8 nouveaux sites

2 sites prioritaires supplémentaires ont été intégrés au schéma en 2018 et en 2024 (Étang de la Lande Forêt, Forêt de Bourse).

Le périmètre du site des Coteaux historiques de la Bataille de Normandie, validé en 2012 a intégré le site du Coteau de la Fresnée.

Une partie d'un site d'intérêt local représentant des enjeux écologiques importants a également été intégrée aux sites prioritaires en 2024 (Marais de Grogny).

Au total, le schéma départemental comporte donc 42 sites ainsi que 3 extensions :

- 34 sites d'intérêt départemental prioritaire dont 7 gérés par le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie (CENN) avec l'aide du Département
- 8 sites d'intérêt local.



2. CRÉATION DES SITES

a. Démarche de création d'un site

Les périmètres d'étude présentés dans le schéma l'étaient à titre indicatif, ils devaient être affinés par des études plus précises et validés après concertation avec les acteurs locaux et les propriétaires.

Le schéma ci-dessous présente les différentes étapes d'évolution d'un site.



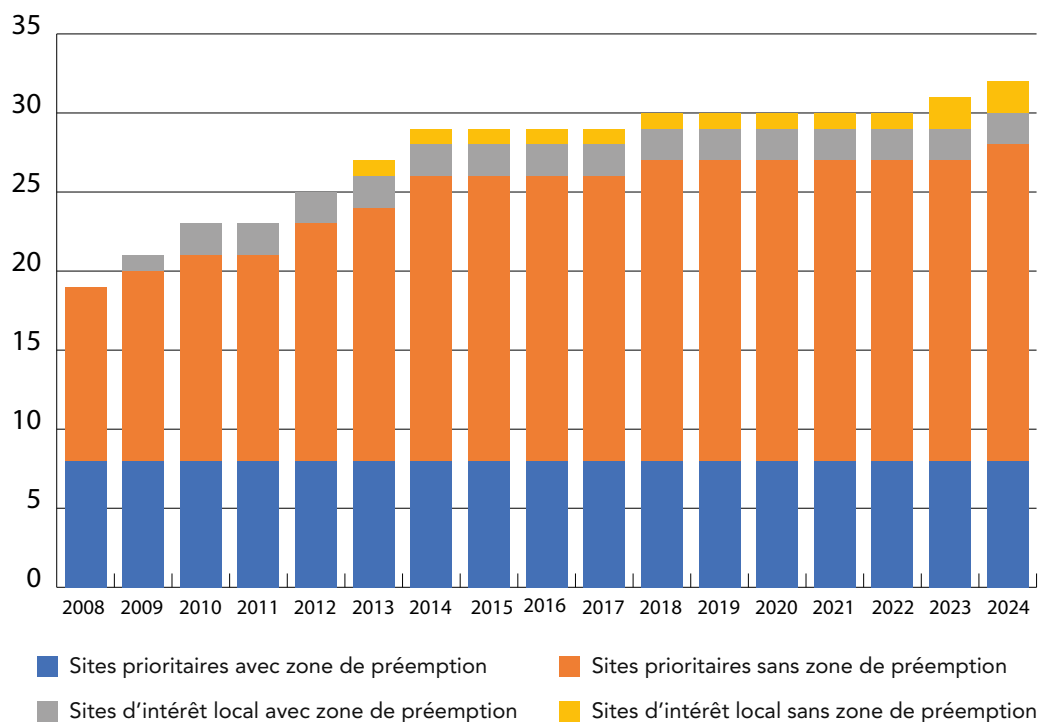
- Inscription d'un périmètre d'étude du site au SDENS
- Étude complémentaire / Définition du périmètre
- Concertation avec les communes et les propriétaires
- Validation en commission permanente du conseil départemental du périmètre définitif d'intervention ou de préemption
- Acquisition ou convention avec les propriétaires
- Mise en œuvre des actions adoptées chaque année par le conseil départemental.

32
périmètres
validés
représentant
2053
ha

b. Périmètres d'intervention et zones de préemption

Depuis 2008, **13 nouveaux périmètres d'intervention** ont été validés portant à 32 le nombre total.

• Évolution du nombre de périmètres ENS validés



→ Nouveaux sites prioritaires

9 nouveaux périmètres ENS prioritaires ont été validés mais aucune zone de préemption n'a été mise en place. Un périmètre est en cours de définition (Marais de Grogny). Sur les 5 sites prioritaires dont le périmètre n'a pas été validé, 2 sites ont essuyé un refus des propriétaires (Butte Chaumont, Étang des personnes) et la démarche n'a pas pu être engagée à la vue de la complexité de la maîtrise foncière et de la concertation nécessaire sur 3 sites.

Nom du site	Communes	Superficie totale du site	Année de validation du périmètre
Sainte Eugénie	Gouffern-en-Auge	21 ha 61 a	2009
Méandre de l'Orne	Écouché-les-Vallées, Giel Courteilles, Putanges-le-Lac, Monts-sur-Orne	283 ha 32 a	2010
Coteaux historiques de la Bataille de Normandie	Coudehard, Montormel, Gouffern-en-Auge	97 ha 14 a	2012
Fosse Arthour	Domfront-en-Poiraise, Lonlay-L'Abbaye	70 ha 79 a	2012
Landes du Tertres Bizet et de la Tablière	Lonlay-L'Abbaye	137 ha 56 a	2013
Pertes et résurgence de la Guiel	La Ferté-en-Ouche, Le Sap-André, La Trinité-des-Laitiers	57 ha 88 a	2014
Prairie tourbeuse du Bel Érable	Moulins-la-Marche	8 ha 62 a	2014
Étang de la Lande Forêt	Le Graïs, Beauvain	13 ha 28 a	2018
Forêt de Bourse	Les Ventes-de-Bourse, Essay, Le Ménil-Broût	649 ha 42 a	2024

→ Nouveaux sites d'intérêt local

4 périmètres ENS d'intérêt local ont été validés dont deux nouvelles zones de préemption (Vallée et Marais de Bretoncelles, La Fuie des Vignes) dont le droit de préemption a été délégué aux communes. Les périmètres des 4 autres sites d'intérêt local n'ont pas été validés faute de porteurs de projet.

Nom du site	Communes	Superficie totale du site	Année de validation du périmètre
Vallée et Marais de Bretoncelles	Bretoncelles	37 ha 41 a	2009*
La Fuie des Vignes	Alençon	42 ha 50 a	2010*
Notre Dame des Roches	Le Chatellier, Banvou	31 ha 76 a	2013
Vallée de l'Orne Argentan	Argentan	90 ha 93 a	2023

* Des zones de préemption ont été instaurées sur les sites

2. CRÉATION DES SITES

→ Extension de périmètre

Le schéma prévoyait 3 sites en extension de périmètre. Pour deux périmètres (Coteau du Glatinet, Hêtraie et Pelouses du Douet), aucune action de concertation avec les élus et les propriétaires n'a été engagée sur ces sites prévus en extension des Prairies de Campigny.

Pour la Carrière des monts et des Sablonnettes, le périmètre définitif n'a pas été validé mais une acquisition de parcelle a été faite par le Département sur l'extension prévue et la parcelle a bénéficié d'un aménagement de sentier de découverte.

	2008		2024		Évolution	
	Nombre de périmètres validés	Surface totale	Nombre de périmètres validés	Surface totale	Nombre de périmètres validés	Surface totale
Sites prioritaires	19	514 ha	28	1 854 ha	+ 9	+ 1 337 ha
Sites d'intérêt local	0	0 ha	4	203 ha	+ 4	+ 203 ha
Total	19	514 ha	32	2 057 ha	+ 13	+ 1 540 ha

▲ Évolution du nombre de périmètres validés et de la surface totale des sites entre 2008 et 2024



Depuis 2008, le nombre de périmètres validés a fortement augmenté avec 13 nouveaux sites et 1 540 ha supplémentaires. La création de ces ENS a reçu une bonne acceptabilité de la part des élus et des propriétaires, cependant aucune zone de préemption n'a été créée sur les sites prioritaires rendant plus complexe la maîtrise foncière sur ces sites et ne permettant pas la sécurisation des actions menées.

Une réflexion devra être menée sur le devenir des sites inscrits sur lesquels une situation de blocage existe avec peu de perspective d'évolution.

Certains périmètres validés nécessitent également d'être adaptés par rapport aux enjeux ou aux capacités d'actions.



© D. Commencal

▲ Méandres de l'Orne



3. MAÎTRISE FONCIÈRE ET D'USAGE



332
ha

en maîtrise
foncière

1 033
ha

en maîtrise
d'usage

Le Département intervient sur les sites via deux types de maîtrise :

- **La maîtrise foncière** : le Département acquiert la propriété du terrain. Elle permet d'avoir un contrôle total des usages et facilite la mise en œuvre des aménagements ou des travaux conduits sur la parcelle. Elle permet également la protection sur le long terme. Cependant, la maîtrise foncière peut demander un temps assez long (négociation, attente de mouvement foncier,...) et représente un coût pour la collectivité.
- **La maîtrise d'usage** : la parcelle est propriété d'une commune ou d'un propriétaire privé. Il est alors possible pour le Département de signer une convention avec ce propriétaire afin d'agir sur sa parcelle. Les conventions peuvent être des conventions de gestion, des conventions de passage, ... Cette maîtrise est moins coûteuse qu'une acquisition. Elle permet une rapidité de mise en œuvre et une meilleure implication des acteurs du territoire. Cependant, elle demande un temps d'animation et de concertation plus long et offre moins de contrôle sur les actions mises en œuvre et une protection juridique plus faible.

a. Maîtrise foncière

Le Département réalise des acquisitions au titre des ENS depuis 1992, essentiellement dans le cadre de négociations amiables en fonction des opportunités foncières. Depuis 2008, 41 ha ont été acquis grâce à la taxe d'aménagement. Des terrains sont également propriété du Département dans le cadre d'autres procédures d'acquisition.

Par ailleurs, le conseil départemental gère des terrains acquis au titre des mesures compensatoires aux travaux routiers, pour son propre compte (RD 924 – RD 962), pour le compte de l'État (RN12) et des sociétés autoroutières (A28 et A88), soit 181 ha sur 5 sites. Une partie de ces terrains (131 ha) se situent dans les périmètres ENS.



© D. Commendat

Acquisition du coteau du Télégraphe (12 ha) en 2018 ►

	Surfaces en 2008	Surfaces en 2024	Évolution
Maîtrise foncière (acquisition avec la TA)	86 ha	127 ha	+ 41 ha
Maîtrise foncière (acquisition sans la TA)	5 ha	24 ha	+ 19 ha
Maîtrise foncière MC* (périmètre ENS)	0 ha	131 ha	+ 131 ha
Maîtrise foncière MC (hors périmètre ENS)	0 ha	50 ha	+ 50 ha
TOTAL	91 ha	332 ha	+ 241 ha

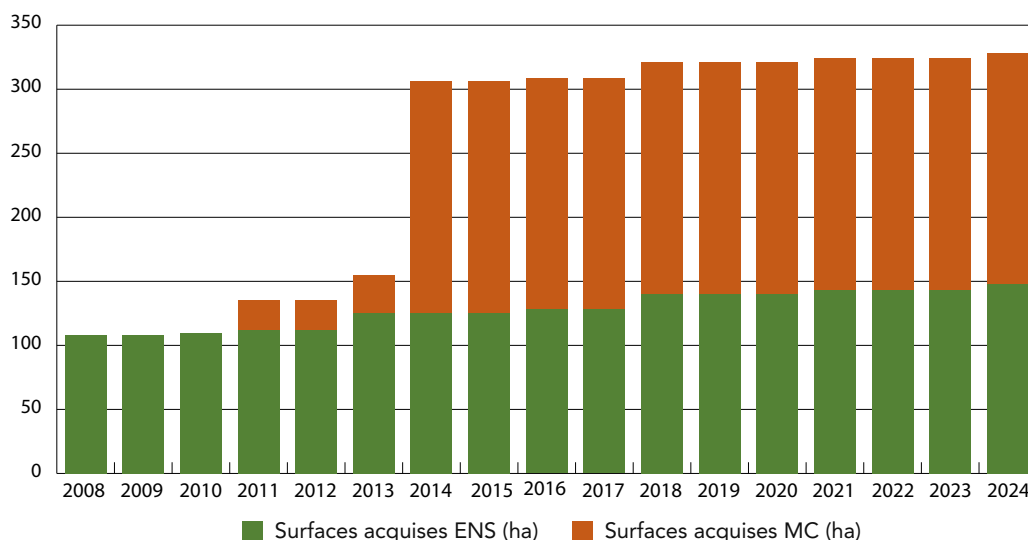
* Mesures compensatoires

Evolution des surfaces de maîtrise entre 2008 et 2024 ▲



3. MAÎTRISE FONCIÈRE ET D'USAGE

- Évolution des surfaces acquises avec la taxe d'aménagement (TA) ou les mesures compensatoires (MC)



Au total 240 ha ont été acquis depuis 2008 dont une importante partie au titre des mesures compensatoires. Malgré ces acquisitions, la part de maîtrise foncière sur les périmètres ENS reste relativement faible avec un taux de 8,7%.



b. Maîtrise d'usage

La politique ENS reposant en grande partie sur le volontariat, un travail préalable de concertation est nécessaire. Chaque année, une centaine de partenaires, propriétaires ou élus sont rencontrés pour la mise en œuvre des actions. Suite à ce travail de concertation, des conventions sont rédigées par le Département pour la gestion des sites et leur ouverture au public.

→ Conventions avec des propriétaires privés

Plusieurs types de conventionnements sont établis :

- Conventions de passage pour l'ouverture au public des sentiers de découverte sur des terrains privés
- Conventions de gestion pour des chantiers de gestion écologique ou d'aménagement
- Autorisation ponctuelle de travaux ou d'études.

Parcelle privée sous convention de passage pour la boucle de découverte du marais du Grand-Hazé ►

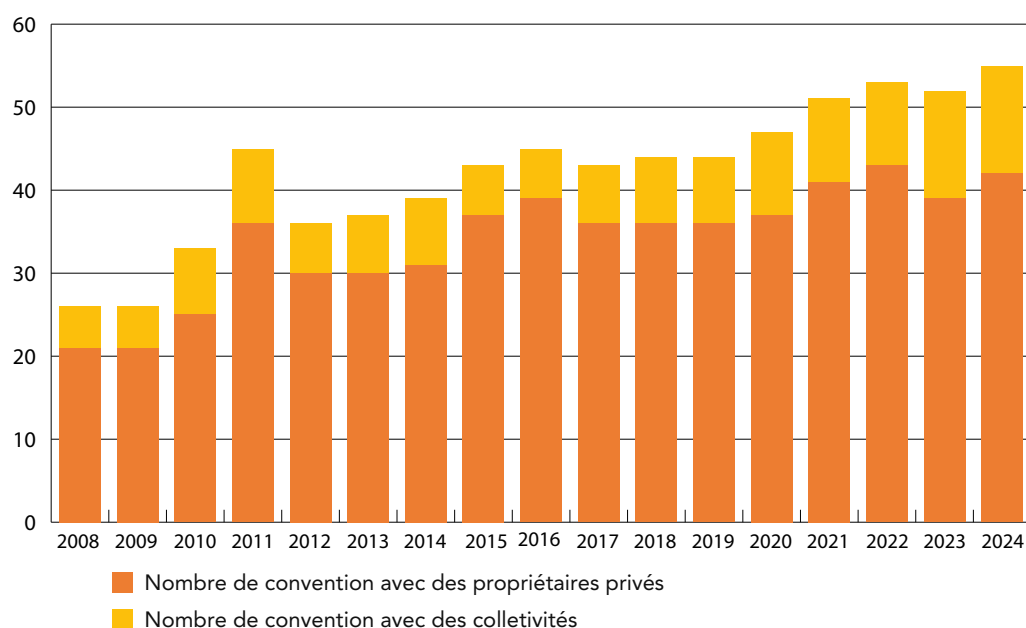


© C. Aubert

→ Conventions avec des collectivités/établissements publics

Des conventions sont également signées avec des communes et une communauté de communes pour la gestion des terrains dont elles sont propriétaires sur les sites ENS.

• Évolution du nombre de conventions



	Surfaces en 2008	Surfaces en 2024	Évolution
Nombre de conventions	26	55	+ 29
Surface en maîtrise d'usage	185 ha	1 033 ha	+ 848 ha

▲ Comparaison du nombre de conventions et de la surface en maîtrise d'usage entre 2008 et 2024



Depuis 2008, le nombre total de convention a augmenté de 29 représentant une surface supplémentaire de 848 ha. Cette forte augmentation est en partie due à la signature de la convention de partenariat entre le Département et l'ONF pour la gestion de la partie domaniale de l'ENS de la Forêt de Bourse qui représente une surface de 618 ha.

La forte proportion de maîtrise d'usage sur les sites permet une bonne implication des propriétaires et usagers mais elle demande un temps de concertation important et reste fragile par rapport à la pérennité des actions.



Forêt de Bourse ►

© D. Commencal



4. CONNAISSANCES NATURALISTES

Les études conduites sur les ENS visent à améliorer les connaissances scientifiques, à définir et planifier les opérations à mener pour la gestion écologique des sites et pour l'accueil du public, et à évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre.

a. Habitats

Les sites ENS sont constitués d'une mosaïque d'habitats naturels dont certains sont remarquables et classés d'intérêt européen.



▲ Landes sèches sur le Tertre Bizet

En particulier :

- les landes,
- les milieux tourbeux (tourbière / bois tourbeux...),
- les pelouses.



▲ Pelouses calcaires au coteau des Champs Genêts

© CD61

→ Typologie des végétations

Dans le cadre du partenariat, le Conservatoire botanique normand (CBN) a accompagné le Département pour caractériser et affiner la connaissance sur les végétations présentes sur les sites.

Il s'agit de dresser, sur des bases bibliographiques et des relevés de terrain, l'inventaire de l'ensemble des communautés végétales. La typologie des végétations est restituée sous forme d'un recueil de fiches descriptives.

Depuis 2008, **13 sites** ont bénéficié de cette analyse.

→ Cartographie des végétations

20 sites bénéficient d'une cartographie précise des végétations. Elle permet de connaître la répartition des habitats naturels, leur état de conservation et suivre leur évolution.

- *Cartographie des habitats des Gorges de Villiers 2019*



▲ Exemple de cartographie des végétations sur le site des Gorges de Villiers

b. Espèces

→ Base de données naturaliste

Une réflexion a été initiée en 2018 avec le Parc naturel régional Normandie-Maine (PNRM), le Parc naturel régional du Perche (PNRP) et l'Association faune et flore de l'Orne (AFFO) pour l'utilisation d'un nouveau logiciel pour la saisie et l'administration des données (Géonature). Cette base ornaise contient toutes les données naturalistes acquises par le bureau ENS. Elle permet à la fois d'analyser ces données plus facilement, de centraliser et partager celles-ci auprès des différents partenaires.

Dans un souci de mutualisation des connaissances et de partage de la donnée publique, l'intégralité des données de faune a été versée vers la base de données régionale « ODIN », pilotée par l'Agence normande de la biodiversité et du développement durable (ANBDD) pour être ensuite remontée au niveau national (Muséum national d'histoire naturelle).

Les modalités techniques d'échanges de données avec les partenaires techniques et institutionnels (ANBDD, CBN, GRECIA ...) ont donné lieu à de nombreux échanges pour établir le circuit de la donnée, afin qu'elle soit accessible à tous.



4. CONNAISSANCES NATURALISTES

→ Études/Inventaires

Chaque année des études sont conduites sur les ENS. Elles visent à améliorer les connaissances scientifiques, à définir et planifier les opérations à mener pour la gestion écologique des sites et pour l'accueil du public.

Des suivis scientifiques protocolés réguliers sont également réalisés afin d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre.

Exemple : inventaire des chauves-souris de l'étang de la Lande-Forêt

Le site de l'étang de la Lande-Forêt est niché au cœur de la forêt départementale du Grais. Les vieux arbres, le contexte forestier ainsi que les zones humides constituent des conditions optimales pour offrir le gîte et le couvert aux chiroptères.

Afin de connaître au mieux les espèces de chauve-souris fréquentant le site et ainsi agir au mieux pour leur conservation, le Groupe mammalogique normand a réalisé un inventaire sur l'étang de la Lande-Forêt. Pour cela, deux méthodes ont été utilisées. Des enregistreurs sonores permettant de capter les ultrasons ont été installés durant plusieurs jours. Ces bandes sonores ont ensuite été analysées afin de déterminer les espèces présentes. En parallèle, lors de plusieurs soirées, des filets ont été installés afin de capturer des individus. Ces deux méthodes permettent d'augmenter les chances d'observer le maximum d'espèces sur le site.

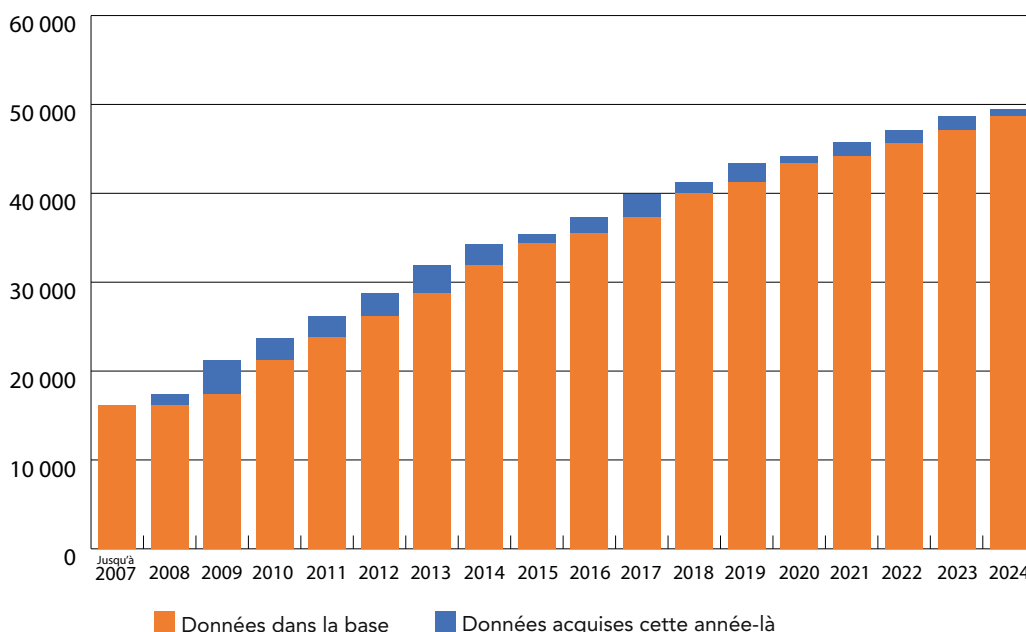
Au total, 15 espèces ont été recensées sur une vingtaine connue en Normandie, dont 4 espèces d'intérêt européen (Murin à oreilles échancrées, Grand Murin, Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein).



© GMIN

→ Évolution de la connaissance

• Évolution du nombre de données



Entre 2008 et 2024, **33 336 nouvelles données** faune et flore ont été acquises dans le cadre de la politique ENS portant à **49 458** le nombre total de données ENS inclus dans la base GEONATURE.

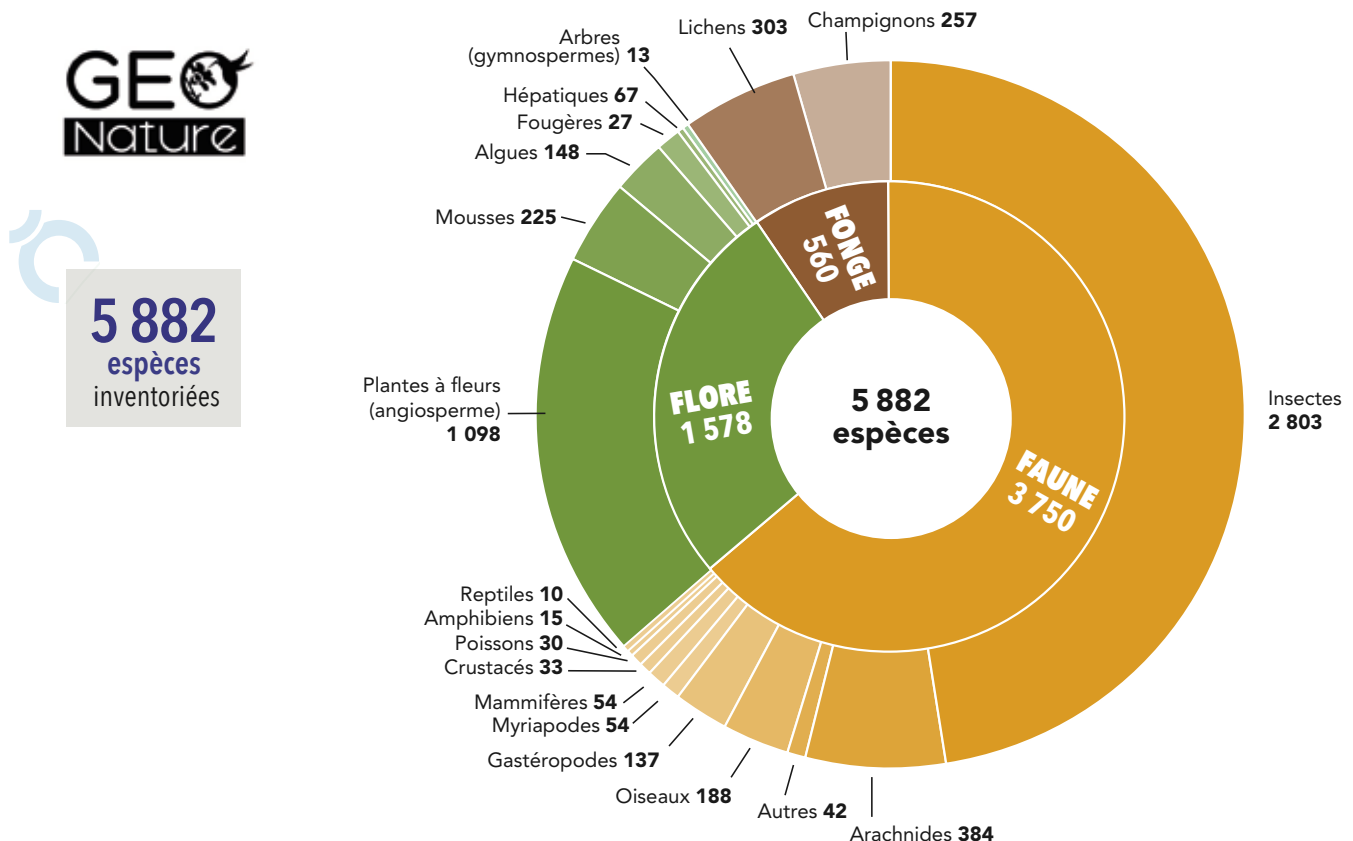


33 336
nouvelles
données
entre 2008
et 2024

→ Répartition des espèces

Ce graphique a été réalisé à partir de la base de données de GÉONATURE, ODIN et du Conservatoire botanique Normand (CBN). Seules les données de moins de 20 ans ont été prises en compte.

• Nombre d'espèces intégrées dans GÉONATURE



Le total reste inchangé, elles ont été inventoriées sur les sites ENS entre 2005 et 2024.

→ Patrimonialité

Parmi les espèces inventoriées sur les sites ENS, un certain nombre bénéficient de statuts de protection ou de menaces justifiant l'action du Département et sa responsabilité dans la préservation de celles-ci.

Les statuts pris en compte pour la patrimonialité des espèces sont les suivants :

- ✓ **Protection nationale et régionale pour les espèces floristiques**
- ✓ **Directive habitat** : seules les espèces de l'annexe 2 de la directive ont été prises en compte car elle fixe la liste des espèces (animales et végétales) d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. Leur habitat doit être protégé sur ces zones (que cet habitat soit d'intérêt communautaire ou non).
- ✓ **Directive oiseaux** : comme pour la directive habitats, seules les espèces de l'annexe 1 ont été prises en compte pour la directive oiseaux.
- ✓ **Liste rouge nationale et régionale** :
Sur ces deux listes, seules les catégories VU, EN, CR et CR*, considérées comme les catégories représentant les espèces les plus menacées, ont été prises en compte.
VU : Vulnérable / EN : en danger
CR : En danger critique / CR* : présumé éteint.

4. CONNAISSANCES NATURALISTES

✓ **Atlas flore de l'Orne** : les niveaux de rareté retenus sont les espèces floristiques considérées comme très rare (RR) et extrêmement rare (RRR).

Une espèce peut appartenir à différents statuts de protection :

Départementale	Régionale		Nationale		Européenne	
Atlas flore de l'Orne	Protection régionale (flore)	Liste rouge régionale	Protection nationale (flore)	Liste rouge nationale	Directive oiseaux (annexe 1)	Directive habitat (annexe 2)
36 RR 16 RRR	43	72 VU 22 EN 20 CR 2 CR*	9	28 VU 8 EN 2 CR	24	26

▲ Tableau récapitulatif du nombre espèces patrimoniales présentes sur les ENS.



▲ Mulette perlière



▲ Drosera intermedia



▲ Orchis punaise



▲ Grand murin



▲ Triton crêté



▲ Lucarne cerf-volant



▲ Pic noir @ J. Rivière



▲ Damier de la succise



▲ Fritilaire pintade

© CENN, © J. Rivière, © B. Beaufils, © M. Ameline, © CD61

“

Le niveau de connaissance est bon sur la majorité des sites avec des inventaires et des suivis scientifiques menés régulièrement. Cependant, certains groupes mériteraient une amélioration de la connaissance (champignons,...).

Le partage de la connaissance avec les différentes structures naturalistes s'est fortement développé avec une mutualisation de la donnée simplifiée notamment grâce au logiciel GÉONATURE.

Avec plus de 200 espèces à enjeu inventoriées sur les sites, le Département a une forte responsabilité dans la préservation de celles-ci.

”

c. Plans de gestion

Le plan de gestion propre à chaque site a pour vocation de planifier la gestion sur une période de 5 à 10 ans. Sa rédaction s'appuie sur un diagnostic écologique et socio-économique du site étudié et la rencontre avec les acteurs concernés, permettant d'identifier les enjeux puis fixer des objectifs à atteindre en réponse à ces enjeux. Un programme de gestion adapté est alors établi pour plusieurs années au travers de fiches actions détaillées et des indicateurs sont définis afin de permettre leur évaluation.

Actuellement, 19 sites possèdent un plan de gestion valide. Cela représente 58 % des sites. Les méthodologies utilisées pour élaborer ces plans peuvent varier.

Depuis 2021, la nouvelle méthodologie nationale dite CT 88 est privilégiée pour l'élaboration et le renouvellement des plans de gestion. Elle permet d'avoir une méthode standardisée reconnue au niveau des réseaux d'aires protégées nationales et d'anticiper l'évaluation du document.

10 plans de gestion bénéficient de cette méthodologie.



▲ Comité de pilotage pour le plan de gestion du Marais du Grand Hazé



◀ Plan de gestion de la Lande du Tertre Bizet

5. GESTION

a. Outils de suivis : base de données SIG

Depuis plusieurs années, le bureau ENS renseigne de nombreuses données dans le Système d'Information Géographique (SIG).

En 2020, le bureau ENS a mis en place une base de données liée à ce SIG. C'est un outil indispensable pour la programmation, le suivi et l'évaluation des différentes actions (parcellaires, travaux, espèces, projets).

Cette base opérationnelle depuis 2022 est devenue un outil indispensable pour la mise en œuvre et le suivi des actions.

Des échanges techniques ont eu lieu avec certains Départements normands et frontaliers afin de leur présenter cette base et leur fournir les différents cahiers des charges pour alimenter leur réflexion sur le sujet.

Cette base contient des informations de géolocalisation de tout le mobilier présent sur les ENS ouverts au public (signalétique, panneaux d'interprétation, garde-corps, platelages etc.). On y trouve aussi l'intégralité des travaux réalisés sur les ENS, la géolocalisation des différents sentiers notamment.

Toutes ces données renseignées par les techniciens peuvent être utilisées et amendées au fil du temps.



▲ Carte de localisation des aménagements sur le Marais du Grand Hazé



22
sites
restaurés
surface
194
ha

b. Gestion écologique

Des chantiers de restauration et de gestion écologique sont menés sur les sites afin de conserver les milieux naturels remarquables. Ils concernent à la fois des chantiers importants de restauration de milieux (déboisement, décapage...), des chantiers d'entretien (fauche, débroussaillage...) et des travaux liés aux équipements nécessaires à la gestion (clôtures, abreuvoirs, parcs de contention...).

22 sites ont fait l'objet d'au moins une intervention sur une surface totale d'environ 194 ha.

Exemple : restauration et gestion de la lande du Tertre Bizet

Depuis 2013, des travaux de restauration et d'entretien de la lande sont entrepris, en concertation avec l'association propriétaire de la lande du Tertre Bizet.

Chaque année, des secteurs de lande sont broyés et exportés avec du matériel adapté à la fragilité du site. Souvent, les secteurs d'intervention concernent de la lande vieillissante, envahie par des jeunes arbustes de Bourdaine et d'Ajonc d'Europe. Sans intervention, ces secteurs se seraient boisés progressivement et auraient perdu leur caractère ouvert à végétation basse, caractéristique du site.

Une fois ces travaux de restauration réalisés, des travaux de fauche d'entretien peuvent être entrepris au bout de 4 à 5 ans. C'est grâce à un entretien régulier des espaces de lande que le site de la lande du tertre Bizet pourra tendre vers des milieux en bon état de conservation. Au total, ce sont plus de 20 hectares de landes qui ont été restaurés depuis 2013.



© CD91



900
jours
d'insertion
réalisés en
moyenne
chaque année

c. Chantier d'insertion dans les ENS

La politique des ENS contribue à l'insertion par l'activité économique des personnes en difficulté grâce aux nombreux chantiers manuels d'entretien et de gestion écologique réalisés sur les sites par les associations et entreprises agréées. Ces prestations sont attribuées dans le cadre de marché d'insertion reconduit tous les 4 ans.

Quatre structures sont concernées :

- l'Association insertion familles rurales du Bocage (AIFR) à Flers,
- l'Association chantier insertion (ACI) développement à Argentan,
- l'Association insertion pour le pays d'Auge et d'Argentan (AIPAA) à Trun,
- l'Association d'insertion « collectif d'urgence » à Alençon.



© C. Aubert

En moyenne entre 2008 et 2024, **45 chantiers** sont effectués chaque année, représentant plus **900 journées** de travail pour des personnes en insertion.

◀ Chantier d'insertion pour la restauration du coteau de la Cour Beaumont

d. Gestion par pâturage

Un pâturage extensif est mis en œuvre sur plusieurs sites gérés par le conseil départemental pour la conservation des milieux ouverts dans le cadre de conventions avec des associations ou des agriculteurs.

Actuellement, **14 sites** ENS bénéficient en partie ou en totalité de ce mode de gestion, pour une superficie totale d'environ **204 ha**.

56 ha supplémentaires sont pâturés sur les terrains des mesures compensatoires situés en dehors des périmètre ENS.

Les zones de pâturage sont gérées selon deux types de modalités :

- Gestion agricole par des agriculteurs via un conventionnement avec le Département
- Gestion conservatoire par le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie ou l'association pour l'entretien du marais du Grand-Hazé.

Exemple : pâturage au Coteau du télégraphe

Après les travaux de restauration entrepris en 2022, pour conserver ce milieu naturel remarquable, un troupeau de bœufs de race normande pâture le site. La gestion des 11 ha a été confiée à des éleveurs laitiers de la commune de Gouffern-en-Auge inscrits dans des démarches de qualité : appellations d'origine protégées pour le Camembert, le Livarot et le Pont-l'Évêque.

Dans le cadre d'un bail rural à caractère environnemental, un mode de gestion approprié aux espèces remarquables floristiques et faunistiques a été défini en concertation avec les exploitants. Les équipements de clôtures et la présence de parcelles attenantes leur permettent de parfaire la rotation tout en optimisant des pressions de pâturage adaptées aux exigences écologiques du site.

Pâturage au Coteau du Télégraphe ►



© D. Commehal

e. Gestion en partenariat avec le CENN

Une convention de partenariat est établie entre le Département et le CENN depuis 2004 pour la gestion des 8 sites dont il est propriétaire ou gestionnaire :

- le Coteau de la Butte et des Petites Garennes à Saint-Gervais-des-Sablons,
- le Coteau des Champs Genets à Aubry-le-Panthou,
- le Coteau de la Cour Cucu à Canapville,
- le Coteau du Mont Chauvel à Saint-Germain-de-Clairefeuille,
- la Tourbière de Commeauche à Feings,
- la Tourbière de la Tablère à Lonlay-l'Abbaye,
- la Carrière de la Tourelle à Gouffern-en-Auge,
- la Carrière des Monts à Sentilly (Monts-sur-Orne).



▲ Chantier de débroussaillage sur le Coteau du Mont Chauvel qui accueille l'unique station d'Orchis punaise de l'ex. Basse-Normandie

3 sites, propriété du conseil départemental (le Coteau de la Bandonnière, le Coteau de la Butte et les Prairies de Campigny) sont également gérés en partenariat avec le CENN.

Un programme d'actions est établi tous les ans par le CENN en concertation avec le conseil départemental. Il concerne des travaux d'aménagement, d'entretien, de gestion, des suivis scientifiques et une veille naturaliste sur les sites pour lesquels le Département apporte une participation financière.

f. Les aides aux porteurs de projets pour les sites d'intérêt local

Le schéma des ENS de 2008 précise le cadre d'intervention du conseil départemental en distinguant les sites " d'intérêt départemental " prioritaires pour lesquels il est maître d'ouvrage, et les sites dits " d'intérêt local ", sur lesquels il intervient en soutien financier des projets portés par les collectivités ou les associations. Sur ces sites, le conseil départemental délègue son droit de préemption aux collectivités locales qui le souhaitent pour la réalisation des opérations de protection, de gestion et de mise en valeur pédagogique définies par un plan de gestion (acquisitions, études, travaux, gestion, animations).

Le montant des subventions était fixé à un taux maximum de 40% du montant HT des dépenses. Le soutien du Département était conditionné à la passation d'une convention engageant le maître d'ouvrage à respecter les objectifs et les modalités de mise en œuvre de la politique ENS.

4 périmètres de sites sont concernés (Vallées et Marais de Bretoncelles, Vallée de l'Orne et Marais de Grogny, Fuie des Vignes, Notre Dames des Roches).

En décembre 2024, le Département a voté l'arrêt de la politique d'aide financière aux sites ENS d'intérêt local.



▲ Bretoncelles



▲ La Fuie des Vignes



▲ Vallée de l'Orne (panorama)



Sur les surfaces dont le Département a la maîtrise d'usage, on constate une bonne mise en œuvre et une augmentation des opérations de gestion planifiées dans les plans de gestion avec plusieurs opérations de restauration d'envergure.

Certaines améliorations seront tout de même à envisager notamment sur la maîtrise d'usage de secteur à enjeu, l'adaptation des moyens (financier et humain) et l'amélioration de l'évaluation des actions permettant un retour d'expérience.

Lorsqu'elle était adaptée, la gestion agropastorale avec les agriculteurs locaux a été privilégiée et développée, elle permet une bonne implication locale avec une maîtrise des coûts de gestion.

Sur les sites d'intérêt local, une réflexion sera nécessaire sur les modalités d'accompagnement des collectivités.





6. OUVERTURE DES SITES AU PUBLIC ET FRÉQUENTATION



22
sites
ouverts
au public
90
km
de sentiers

a. Aménagement des sites pour l'ouverture au public

Depuis 2008, le Département a aménagé **13 nouveaux sites** pour l'accès du public en visite libre.

Cela comprend :

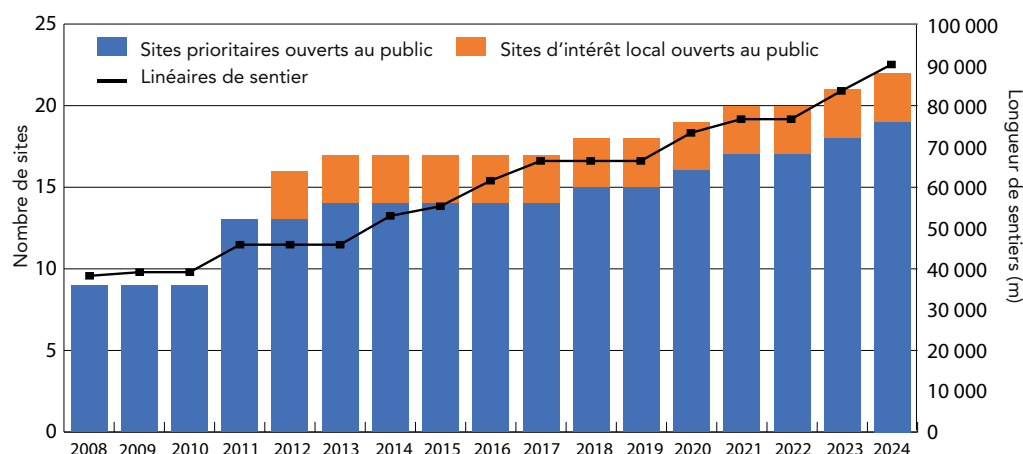
- l'aménagement d'un sentier balisé,
- l'installation d'un panneau d'accueil,
- la création d'aire de stationnement (si nécessaire),
- la mise en place de mobilier pour maîtriser la circulation (lisses bois, chicanes,...).

Au total, cela représente **52 km de sentiers** supplémentaires.

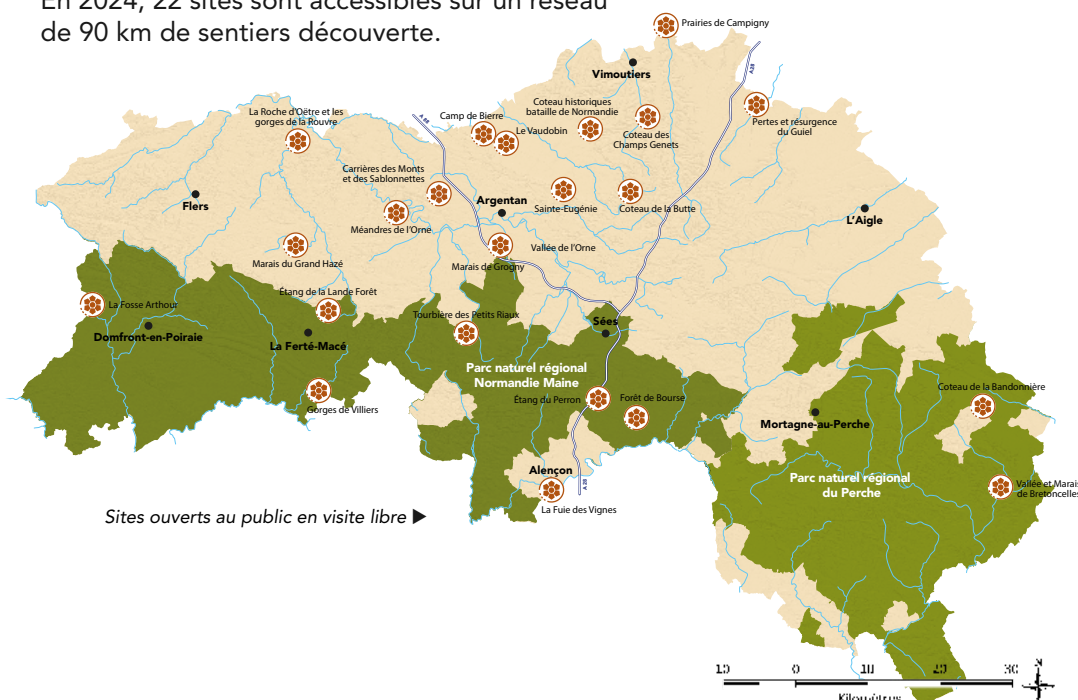


© CD61

• Ouverture et visites



En 2024, 22 sites sont accessibles sur un réseau de 90 km de sentiers découverte.



Depuis 2020, le Département assure l'aménagement et la gestion des véloroutes et voies vertes d'intérêt départemental sur son territoire.

Dans un contexte d'augmentation croissante de la fréquentation des ENS, d'une utilisation accrue des modes de déplacements doux et d'un souhait de tourisme vert et local, il est apparu pertinent d'associer ces deux politiques afin de mettre en synergie ces actions portées par le Département et d'augmenter l'attractivité du territoire dans une démarche de développement durable.

Plusieurs sites ENS situés à proximité de voies vertes ont donc bénéficié d'aménagements structurants en lien avec celles-ci :

- Le Marais du Grand-Hazé et l'étang de la Lande Forêt en 2021 en lien avec la Vélobocage,
- La Forêt de Bourse en 2024 en lien à la Véloscénie.



▲ Aire d'accueil du sentier découverte de la Forêt de Bourse situé le long de la Véloscénie



▲ Sentier de découverte de l'étang de la Lande-Forêt

b. Évolution de la fréquentation en visite libre

Afin de suivre la fréquentation des sites en accès libre (hors visites guidées), des appareils de comptage ont été mis en place. 16 sentiers en sont équipés actuellement. Les données enregistrées permettent d'estimer la fréquentation et de suivre son évolution.

Site	Localisation de l'éco-compteur	Nombre de visites par an (moyenne des 3 dernières années)
Roche d'Oëtre et Gorges de la Rouvre	Accès Roche d'Oëtre	92 000
	Gorges de la Rouvre	13 800
Gorges de Villiers	Entrée du site	19 900
Marais du Grand-Hazé	Accès observatoire	15 500
	Boucle de découverte (ouverte du 15/4 au 15/10)	6 500
Étang de la Lande forêt	Sentier découverte	12 800
Fosse Arthour	Sentier découverte (partie ornaise)	11 500
Camp de Bierre	Entrée du site	5 400
Méandres de l'Orne	Sentier Rocher de Mesnil-Glaise	4 900
	Sentier Camp du Haut du Chateau	2 100 *
Vaudobin	Entrée du site	3 200
Sainte Eugénie	Entrée du site	2 600 *
Côteaux historiques de la Bataille de Normandie	Sentier du Coteau du Télégraphe	1 800
	Sentier du Hameau Sorel	1 400
Tourbière des Petits Riaux	Sentier découverte	1 300
Coteau de la Butte	Entrée du site	1 000
Coteau de la Bandonnière	Entrée du site	1 100 *

* Estimation issue des relevés des années précédentes.



6. OUVERTURE DES SITES AU PUBLIC ET FRÉQUENTATION



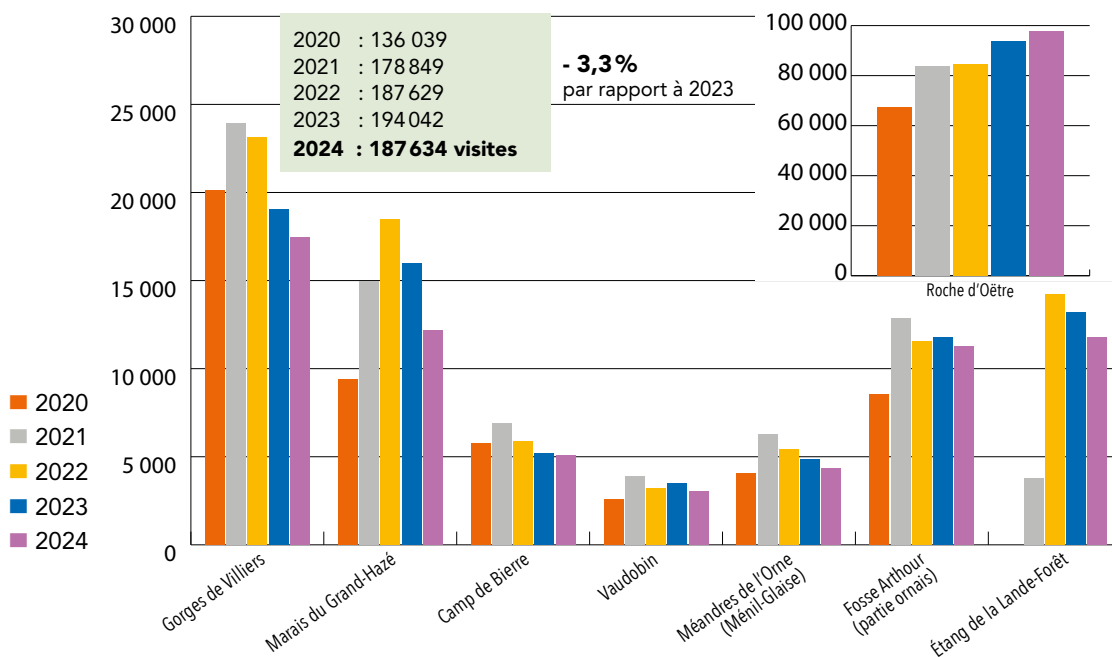
187 634
visiteurs en 2024

En 2024, **187 634 visites** ont été comptabilisées sur les sentiers équipés d'éco-compteurs.

Le site de la Roche d'Oëtre constitue le site le plus fréquenté avec plus de 90 000 visiteurs chaque année.

La mise en place des éco-compteurs permet d'avoir une analyse fine de l'évolution et de la répartition de la fréquentation.

• Évolution de la fréquentation sur les sites majeurs entre 2020 et 2024



La Roche d'Oëtre ►



© CD61



La plupart des sites offrant des possibilités d'accueil en visite libre ont été aménagés avec des sentiers de découverte.

Certains sites ont bénéficié d'aménagements structurants parfois en lien avec les voies vertes permettant de toucher un public plus large et d'améliorer l'accueil.

La forte augmentation du linéaire de sentiers aménagés nécessite une adaptation des moyens pour l'entretien et le renouvellement des aménagements afin de maintenir la qualité d'accueil.





7. SENSIBILISATION ET ANIMATION



500
animations
réalisées
en moyenne
chaque année
10 000
participants

a. Visites guidées

→ Animations nature

Des visites guidées et des animations pédagogiques sont mises en place à destination du grand public, des scolaires et étudiants sur les sites. Ces animations offrent un grand choix de thématiques et s'adaptent à différents publics.

Elles sont confiées, dans le cadre d'un marché à bon de commande ou de partenariat, à des prestataires spécialisés (agréés notamment par l'Éducation nationale) :

- le CPIE des Collines normandes,
- le Parc naturel régional Normandie Maine,
- l'Association faune et flore de l'Orne.



© C. Aubert

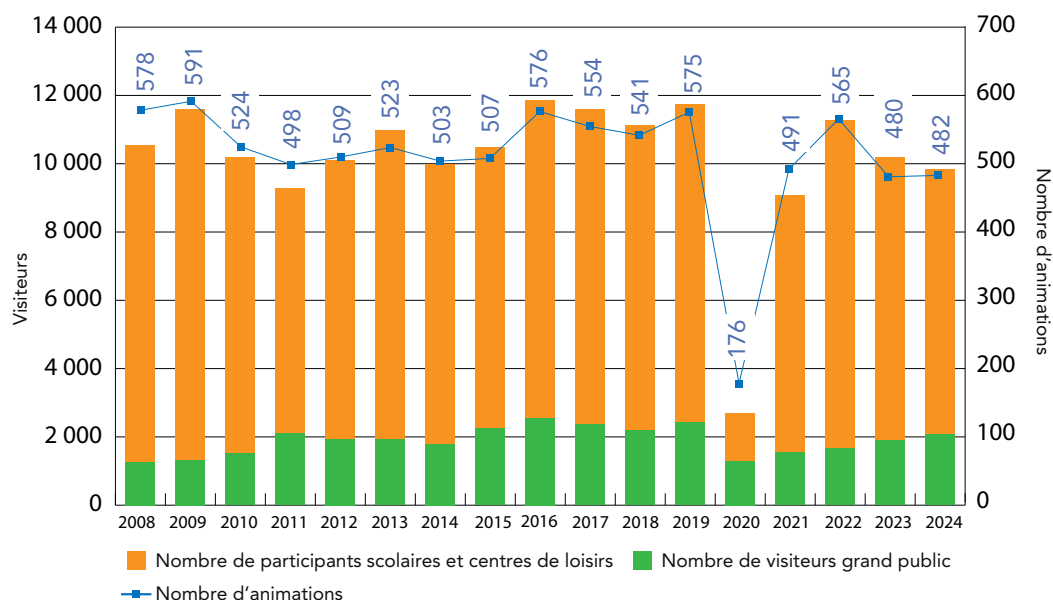
▲ Animation nature sur le coteau de la bandonnière

Par ailleurs, des animations plus spécifiques sont réalisées par des associations telles que le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie (CENN).

Les tarifs appliqués sont les suivants :

- Visites grand public : 2,50 € par adulte et gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.
- Visites de groupe (minimum 15 personnes) et scolaires (classe de 30 élèves) : 30 € par groupe ou classe originaire de l'Orne et 70 € par groupe ou classe originaire d'autres départements.

• Évolution du nombre de visiteurs





7. SENSIBILISATION ET FRÉQUENTATION

On constate une relative stabilité de la fréquentation en visite guidée qui se situe entre 10 et 12 000 participants sur les 500 animations réalisées en moyenne annuellement. Les variabilités observées sont souvent corrélées aux conditions météorologiques.

La forte baisse observée en 2020 correspond à l'épisode de COVID 19 où les restrictions sanitaires imposées ont conduit à l'annulation de la majorité des animations.

b. Zoom sur les animations pédagogiques entre 2022 et 2024

→ Répartition par site

Site	Nombre d'animations pédagogiques moyen par an*
Roche d'Oëtre et Gorges de la Rouvre	311
Marais du Grand-Hazé	36
Gorges de Villiers	5
Fosse Arthour	4
Méandre de l'Orne et Carrières des Monts et des Sablonnettes	2
Vaudobin	3
Coteaux historiques de la Bataille de Normandie	1
Étang de la Lande Forêt	1
Étang du Perron	1
Landes du Tertre Bizet	1
Sainte Eugénie	1
Tourbière des Petits Riaux	1
TOTAL	367

* Répartition des animations pédagogiques entre 2022 et 2024

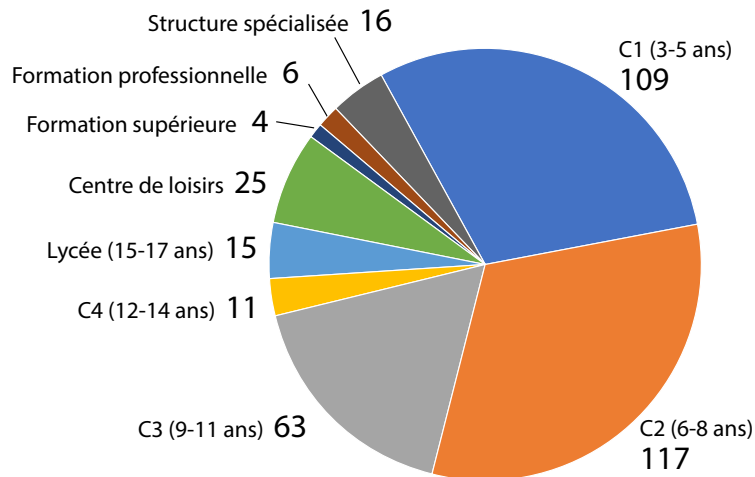
Une grande majorité des animations pédagogiques sont conduites sur l'ENS de la Roche d'Oëtre et des Gorges de la Rouvre encadrées par le CPIE des Collines Normandes. En effet, le site bénéficie d'infrastructures pour l'accueil des scolaires avec des salles et des sanitaires à disposition à la Maison de la Rivière et du Paysage. Cependant, les structures d'accueil sont vieillissantes et sous dimensionnées par rapport au nombre de groupes accueillis. En 2024, Le Département s'est porté acquéreur du site de la Maison du Paysage et a engagé une réflexion pour la réhabilitation du site.

Le Marais du Grand-Hazé bénéficie également d'une fréquentation importante qui a progressé avec les nouveaux aménagements et l'ouverture de la boucle de découverte en 2021.

→ Répartition par catégorie de public

Plus de 60 % des groupes scolaires sont issus des écoles primaires (cycles 1 et 2).
Les cycles 3 et 4 représentent environ 20 % des groupes bénéficiant d'une animation.

- *Nombre d'animations scolaires par catégorie de public (moyenne entre 2022 et 2024)*

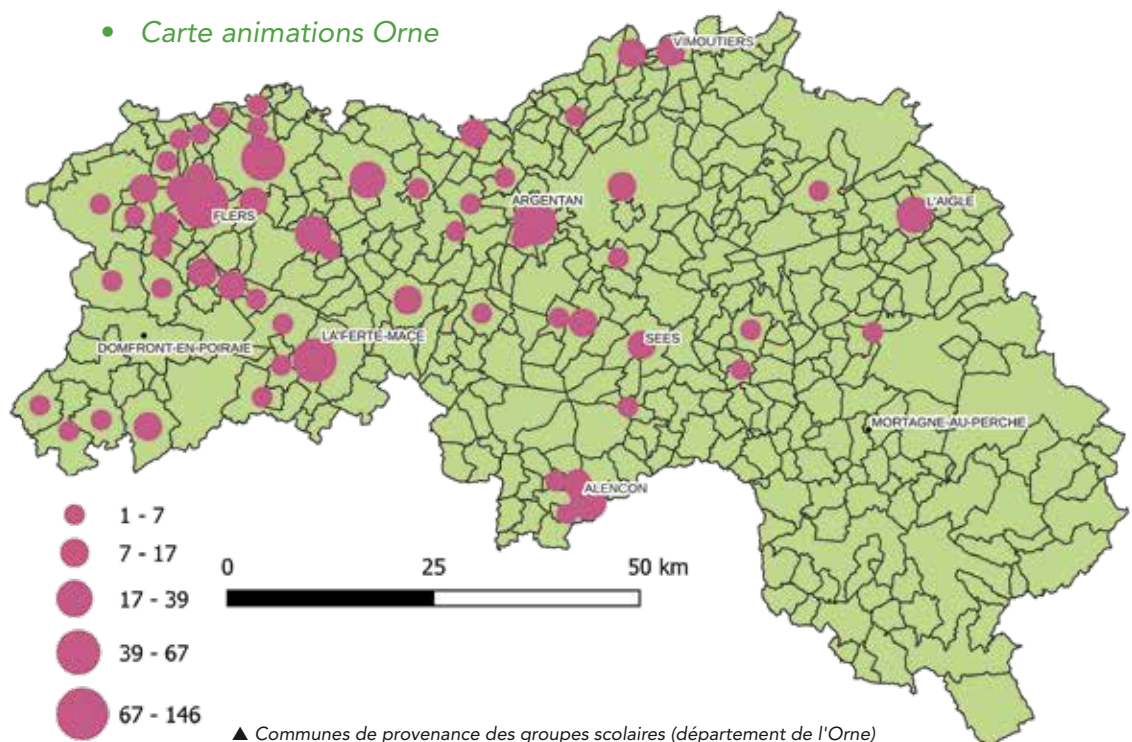


→ Provenance des groupes

Sur les 367 animations pédagogiques réalisées chaque année, plus de 250 sont à destination de groupes scolaires du département de l'Orne.

L'ouest du territoire est majoritairement représenté. Cela peut s'expliquer par la proximité des écoles du site de la Roche d'Oëtre et des Gorges de la Rouvre qui est le plus adapté à l'accueil des groupes et également à la prise en charge des déplacements sur ce site par Flers Agglo pour les écoles de son territoire.

- *Carte animations Orne*

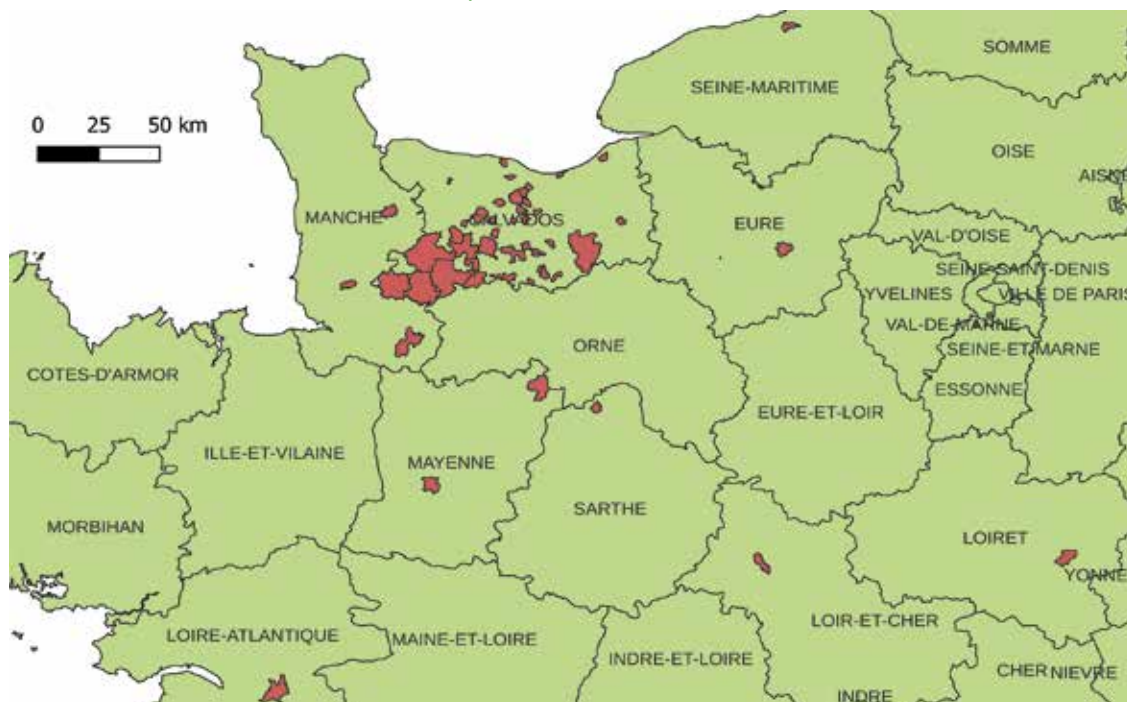


7. SENSIBILISATION ET FRÉQUENTATION

Aucune école en provenance du secteur du Perche n'a participé à des animations ENS. Cela peut s'expliquer par l'éloignement géographique des sites ENS et par la gratuité des animations proposées par le PNR du Perche ou la proximité des infrastructures comme l'écomusée du Perche.

Environ 110 animations sont réalisées à destination de groupes venus d'autres départements avec une majorité en provenance du département du Calvados.

- *Carte animations hors départements*



▲ Communes de provenance de groupes scolaires (hors département de l'Orne)



▲ Animation nature sur le Vaudobin

© D. Commencal

c. Valorisation scientifique et pédagogique

Les ENS servent régulièrement de support pour des visites scientifiques, des formations supérieures (BTS gestion et protection de l'environnement, université de Caen, scientifiques français ou étrangers...). Entre 2008 et 2024, 12 étudiants (BTS, master) ont ainsi été accueillis au sein du bureau espaces naturels sensibles pour effectuer un stage d'étude sur les ENS.

Des sorties nature « sciences participatives » sont organisées par le Conservatoire d'espaces naturels sur des ENS pour la réalisation de suivis scientifiques.

Le bureau ENS intervient également chaque année pour présenter la politique ENS et la démarche mesures compensatoires, auprès de plusieurs organismes de formation :

- Licence professionnelle « gestion des ressources environnementales en milieu rural » de l'université de Caen.
- BTS « gestion et protection de la nature » du LEGTA de Sées.

Des projets tutorés sont régulièrement conduits avec les étudiants en formation BTS « gestion et protection de la nature » du Lycée agricole de Sées.

Ce sont des projets étalés sur deux années qui permettent aux étudiants de porter des études scientifiques ou de médiation sur les ENS.

Dans ce cadre, le bureau ENS coordonne le projet en lien avec les enseignants.

Très régulièrement, des chantiers pédagogiques sont proposés sur les ENS aux BTS Gestion et protection de la nature. Ces chantiers de génie écologique permettent aux étudiants d'appliquer de façon concrète les concepts développés au cours de leur formation.



Chantier école au Tertre de Bizet ►

© CD61

d. Valorisation technique

Le Bureau ENS intervient occasionnellement pour présenter des retours d'expériences sur différentes thématiques (base de données, gestion de milieux naturels spécifiques,...) auprès d'autres organismes ou gestionnaires de milieux naturels.



Avec plus de 500 animations réalisées chaque année et 10 000 participants, les actions de sensibilisation à la nature notamment auprès des scolaires est un outil phare et apprécié de la politique ENS. Cependant une réflexion pourrait être engagée pour développer ces actions sur les secteurs géographiques peu pourvus et élargir le type de public bénéficiant de ces animations.





8. OUTILS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Le Département dispose de plusieurs outils pédagogiques sur ses ENS.

» Plaquette « Orne Traits Nature »

La plaquette « Orne, traits nature » présentant la politique et les sites ENS de l'Orne a été actualisée et rééditée en 2 000 exemplaires en 2019. Elle a été diffusée auprès des élus, des partenaires et du public lors de certaines manifestations. Cette plaquette est actuellement épuisée.

» Dépliants guide français-anglais

Depuis 2008, **21 dépliants-guide** présentant les sentiers de découvertes et les différents points d'intérêt (faune, flore, géologie,...) ont été conçus. 10 dépliants bénéficient d'une version anglaise.

Ces dépliants-guide sont mis à disposition en libre-service sur les aires d'accueil ou dans les offices du tourisme situés à proximité. Ils sont également téléchargeables sur le site orne.fr.



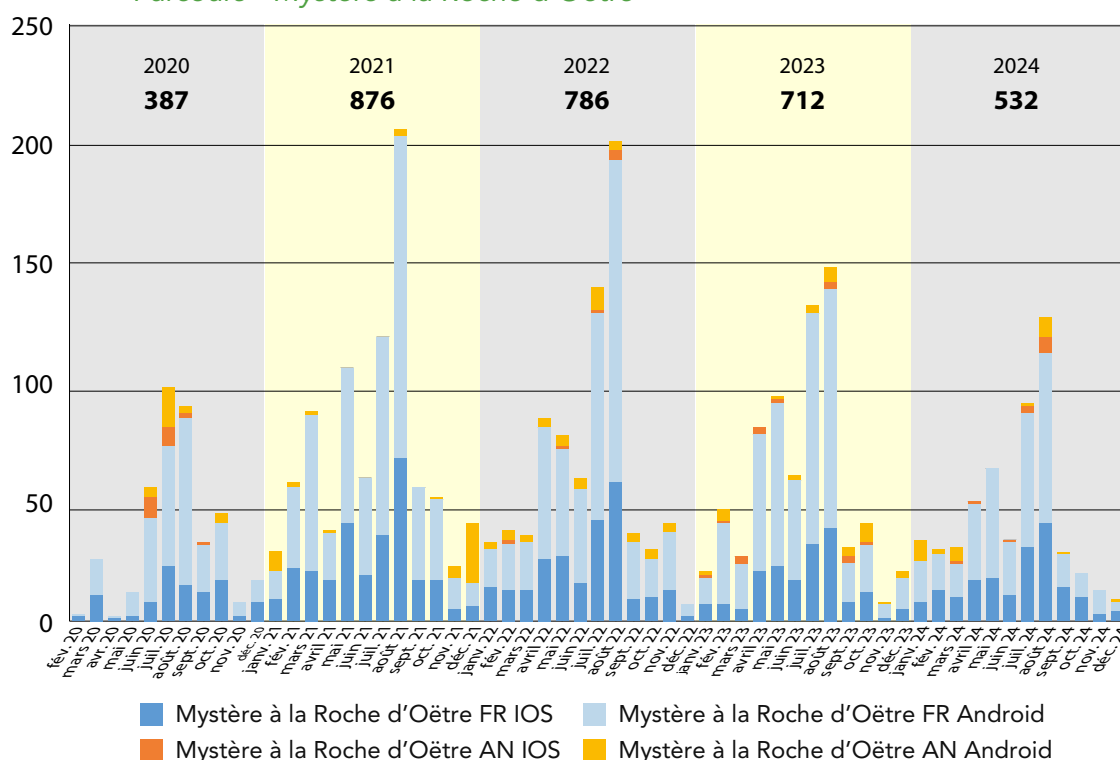
» Parcours dématérialisé

Dans le cadre de l'actualisation des outils de valorisation des ENS, le Département a expérimenté plusieurs actions notamment sur la dématérialisation des supports d'information avec la réalisation d'une application spécifique aux ENS permettant d'intégrer de nouveaux modes de traitement et de médiation (animation 2 D, réalité augmentée, témoignages,...). En 2020, un premier parcours dématérialisé a été mis en ligne sur le site de la Roche d'Oëtre et un deuxième parcours en 2022 sur le site des Coteaux historiques de la Bataille de Normandie. Ces deux parcours bénéficient également d'une version anglaise.

Depuis leur mise en ligne, le parcours « Mystère à la Roche d'Oëtre » a été téléchargé 3 300 fois et le parcours Mystère à Montormel 500 fois.



• Parcours "Mystère à la Roche d'Oëtre"



Malgré de bons retours des utilisateurs sur l'application, on constate une baisse progressive des téléchargements et un taux d'utilisation relativement faible par rapport à la fréquentation des sites.

Ce genre d'outils nécessite une communication régulière.

• Carnets du petit naturaliste

Cette collection de petits ouvrages richement illustrés et complétés de jeux et de questions, est destinée aux scolaires et au grand public. Ils comportent 6 titres consacrés chacun à la découverte d'un site :

- le Marais du Grand-Hazé,
- le Coteau de la Butte,
- la Tourbière des Petits Riaux,
- la Roche d'Oëtre et les Gorges de la Rouvre,
- les Gorges de Villiers,
- le Vaudobin.

En 2023 et 2024, des rééditions ont été réalisées avec la nouvelle charte graphique pour les sites du Marais du Grand-Hazé, de la Tourbière des Petits Riaux et des Gorges de Villiers.

Ces documents sont diffusés au tarifs de 1 € à l'accueil du Département, par le Bureau d'information touristique de la Roche d'Oëtre et la Maison du Parc et Géoparc Normandie-Maine.



8. OUTILS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

► Carnet géologique de la Roche d'Oëtre

Ce document est consacré à la géologie du site de la Roche d'Oëtre conçu avec le CPIE des Collines normandes. Il est destiné aux élèves et aux enseignants des collèges ainsi qu'au grand public.



► Affiches

Cinq affiches sont distribuées gratuitement au public :

- les orchidées sauvages de l'Orne (2),
- les papillons des parcs et des jardins de l'Orne,
- les oiseaux du Marais du Grand Hazé,
- les rivières de l'Orne.

► Guide des orchidées

Cette plaquette réalisée en 2013 en collaboration avec l'AFFO complète les deux affiches consacrées à ces espèces. Elle est mise en vente pour le public au prix de 3 €. Elle a été éditée en 1500 exemplaires.

► Expositions

Depuis 2008, deux expositions ont été réalisées avec le CPIE des Collines normandes :

- Traces et empreintes de la faune sauvage en 2013
- Plantes utiles et comestibles en 2015.

Ces expositions ont été utilisées pour la Maison de la Rivière et du Paysage qui accueille du public. Elles ont ensuite été prêtées gratuitement aux écoles, communes ou associations qui en ont fait la demande. La gestion était assurée par le CPIE des Collines normandes, qui proposait à l'époque un catalogue d'expositions. Elles sont maintenant devenues obsolètes et ne sont plus proposées au prêt.

▼ Exposition "Plantes utiles et comestibles"



© CPIE CN



Depuis 2008, le Département a développé un large panel d'outils pédagogiques et a expérimenté différents supports.

Le retour d'expérience sur la diffusion et l'utilisation de ces différents outils permettra d'évaluer la pertinence de leur maintien.



9. COMMUNICATION



12 000
guides
« balades
natures »

► Programmes d'animations grand public



Le guide « Balades nature dans l'Orne » est édité tous les ans pour présenter les programmes des visites guidées pour le grand public. Il regroupe les animations organisées dans les ENS par le conseil départemental ainsi que les animations de 24 partenaires (parcs naturels régionaux, ONF, communes, associations...), soit au total 200 à 250 rendez-vous. Il est édité à 12 000 exemplaires.

Sa diffusion est assurée par le bureau espaces naturels sensibles avec l'aide d'autres services du conseil départemental. Sont destinataires : les parcs naturels, les offices de tourisme, les gîtes et chambres d'hôtes, les campings, les musées et bibliothèques, les mairies et les communautés de communes ainsi que différents partenaires.

Ce guide est bien relayé et très utilisé par les habitants et touristes.

► Programmes d'animations pédagogiques

Le guide présente l'ensemble des animations pédagogiques proposées sur 16 sites ENS aux scolaires, étudiants et centres de loisirs.

Il est diffusé à tous les établissements scolaires, du primaire au supérieur, et aux centres de loisirs.

► Dépliant carte des ENS en visite libre

Ce dépliant présente les 22 sites ENS ouverts au public en visite libre avec une carte de localisation et un bref descriptif de chaque site.

Il est diffusé dans l'ensemble des lieux touristiques en même temps que le guide « Balade nature ».



➤ **Actualisation de la charte graphique ENS**

En 2022, une nouvelle charte graphique réalisée en interne a été validée et déclinée pour l'ensemble des supports pédagogiques (panneaux d'accueil, panneaux pédagogiques, dépliants guide,...).



➤ **Base de données « tourinsoft »**

L'ensemble des sentiers de découverte et des animations est intégré dans la base de données touristique « tourinsoft ». Cette base permet d'alimenter les sites internet de plusieurs organismes adhérents.

➤ **Information des médias**

L'information des médias est assurée par la Direction de la communication : envoi de communiqués de presse réguliers pour annoncer les animations ou manifestations, publication sur les réseaux sociaux, ...

Les ENS font aussi régulièrement l'objet d'articles dans des revues nationales ou régionales de nature ou de tourisme.



➤ **Reportages photos et vidéo**

Des reportages photos sont réalisés régulièrement sur les ENS. Ces photos permettent d'illustrer les documents pédagogiques ou de communication.



Les supports de communication réalisés pour informer le public bénéficient d'un bon relais auprès des partenaires et sont appréciés.

Les ENS bénéficient régulièrement de communication dans la presse ou sur les réseaux sociaux.

Une réflexion pourra être engagée pour améliorer la communication en hiérarchisant le niveau d'intérêt des sites et en prenant en compte leur saisonnalité.





10. PARTENARIAT ET PARTICIPATION À DES PROGRAMMES RÉGIONAUX OU NATIONAUX

a. Partenariat

→ Agence normande de la biodiversité et du développement durable (ANBDD)

Le Département a intégré le Groupement d'intérêt public ANBDD en 2019 dont les activités principales sont :

- la connaissance de la biodiversité notamment la mutualisation des données à l'échelle régionale, le suivi d'indicateurs, le développement des connaissances,
- la préservation et la reconquête de la biodiversité notamment l'animation de la définition de priorités stratégiques régionales, la mise en cohérence des interventions financières, l'animation de réseaux d'acteurs et l'aide au montage de projets partenariaux,
- la communication, la sensibilisation, l'accès optimisé aux informations et ressources, la capitalisation et la valorisation des expériences régionales.

→ Conservatoire botanique national de Normandie

Le Département s'est associé à la démarche de création du futur Conservatoire botanique de Normandie par regroupement des antennes du CBN de Brest et de Bailleul et a adhéré à l'établissement public de coopération environnemental « Conservatoire botanique de Normandie » créé en mai 2023.

→ Groupe d'étude des invertébrés armoricains (GRETIA)

Depuis 2014, une convention de partenariat a été établie avec le GRETIA afin de contribuer à l'amélioration des connaissances sur les invertébrés (insectes, araignées...) et participer à la sensibilisation du public.

→ GÉONATURE

Une convention de partenariat a été signée avec l'Association faune et flore de l'Orne (AFFO), les parcs naturels régionaux Normandie-Maine et du Perche afin de définir les modalités de mutualisation des données naturalistes intégrées dans la base de données commune GÉONATURE et les conditions d'utilisation de cette base de données informatiques.

b. Programmes nationaux ou régionaux

→ La directive européenne – « habitats » Natura 2000

Plusieurs ENS sont concernés par la directive européenne « habitats ». Le bureau ENS accompagne la mise en place de cette directive sur les sites et participe notamment aux travaux des comités de pilotage et des groupes de travail pour l'élaboration des documents d'objectifs et leur mise en œuvre.

Sur le Marais du Grand Hazé, le Département s'implique depuis de nombreuses années dans la mise en œuvre de la directive habitat et contribue à l'animation du document d'objectifs en collaboration avec le CPIE des Collines Normandes (opérateur Natura 2000). En 2024, le plan de gestion de l'ENS et le document d'objectifs Natura 2000 ont été révisés de manière conjointe en partenariat avec la Région.



10. PARTENARIAT ET PARTICIPATION À DES PROGRAMMES RÉGIONAUX OU NATIONAUX

Mise en œuvre des procédures Natura 2000 sur les ENS - Contrat Natura 2000

Afin de mettre en œuvre des pratiques de gestion adaptées à la préservation des habitats et des espèces relevant de la directive « habitat », des contrats peuvent être passés entre l'État et les propriétaires ou gestionnaires de sites.

Ces contrats comprennent des engagements rémunérés avec un taux de financement de 80 à 100 %.

→ Programmes régionaux portés par le conservatoire d'espaces naturels

Participation aux temps d'échanges, aux études et à la mise en place d'actions et de retours d'expériences pour :

- le programme d'actions en faveur des coteaux (PRAC),
- le programme d'actions en faveur des mares (PRAM),
- le programme régional d'espaces en libre évolution (PRELE).

→ GÉOPARC mondial Unesco – Parc naturel régional Normandie-Maine

Accompagnement du PNR pour l'évaluation et les modalités d'intégration d'ENS dans le projet Géoparc.

→ Sentinelles du climat

Programme national décliné en Normandie, porté par l'Union régionale des CPIE, il a pour objectif de surveiller des espèces de faune ou de flore « sentinelles » ainsi que les pressions climatiques locales. Sur certains sites pilotes, des stations météorologiques sont mises en place et des suivis naturalistes avec des protocoles standardisés au niveau national sont menés. Ces suivis sont croisés avec des connaissances fines de la météorologie. Ces suivis permettront à moyen et long terme d'évaluer les effets du changement climatique sur la biodiversité.

c. Stratégie biodiversité régionale et nationale

→ Stratégie nationale aires protégées (SNAP)

La nouvelle stratégie nationale pour les aires protégées fournit un horizon pour 2030 et sera accompagnée de trois plans d'actions nationaux triennaux déclinés et alimentés par les territoires. Elle constitue un des volets de la nouvelle stratégie nationale biodiversité.

Élaborée en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, cette feuille de route commune est assortie d'actions qui doivent permettre d'atteindre les cibles fixées dans les objectifs opérationnels.

Elle s'inscrit dans la démarche d'atteinte du 1 % du territoire normand protégé à échéance 2030 (+ 14 000 ha dont 1 600 ha en zones humides et 400 ha de pelouses calcicoles).

Parmi les actions envisagées figurent les suivantes :

- Porter les projets de créations/extension des aires protégées prévues dans des listes départementales.
- Porter les projets de créations/extension de zones de protection forte prévues dans des listes départementales (dont les arrêtés préfectoraux relatifs aux listes départementales d'arrêtés de protection de géotope).
- Proposer une première liste régionale de sites pour une reconnaissance sous protection forte dans les conditions prévues par le décret n° 2022-527 du 12 avril 2022 avec une attention particulière portée sur les zones humides et les pelouses calcicoles.
- Réaliser un bilan régional des espèces et habitats à enjeu, protégés dans le réseau actuel des aires protégées/gérées et définir sur cette base les propositions d'extension du réseau.

Le Département est associé aux réflexions pour la mise en œuvre de cette stratégie.

→ **Stratégie régionale de la biodiversité (SRB)**

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, (loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 - art. L110-3), a confié aux régions le rôle de chef de file biodiversité et la responsabilité d'élaborer les SRB prenant en compte la stratégie nationale pour la biodiversité.

La SRB fixe des enjeux et des objectifs partagés en matière de reconquête de la biodiversité et contribue à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB).

La SRB, initiée par les régions, est construite avec l'État, les collectivités, les acteurs socio-économiques, les associations et les scientifiques. Les comités régionaux de la biodiversité (CRB) sont les organes de concertation dédiés et sont mobilisés à toutes les étapes clés du processus.

Le Département est également associé à la mise en œuvre de cette stratégie.



▲ Vallée du Guiel

© C. Aubert



11. MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS

a. Budget ENS

→ Taxe d'aménagement

Les actions relatives à la politique départementale des espaces naturels sensibles (ENS) sont conduites en partie grâce au produit d'une taxe établie sur les permis de construire.

Dans l'Orne, la TDENS (taxe départementale des espaces naturels sensibles) a été instituée en 1991 et son taux fixé à 0,3 % (le taux maximum était de 2 %) et au 1^{er} janvier 2009, celui-ci a été porté à 0,6 %.

En 2011, suite à la réforme de la fiscalité de l'aménagement, de la TDENS et la TDCAUE, le nouveau dispositif repose sur une taxe unique d'aménagement, TA, qui se substitue à la TLE (taxe locale d'équipement), la TDENS et la TCAUE (conseil en architecture, urbanisme et environnement).

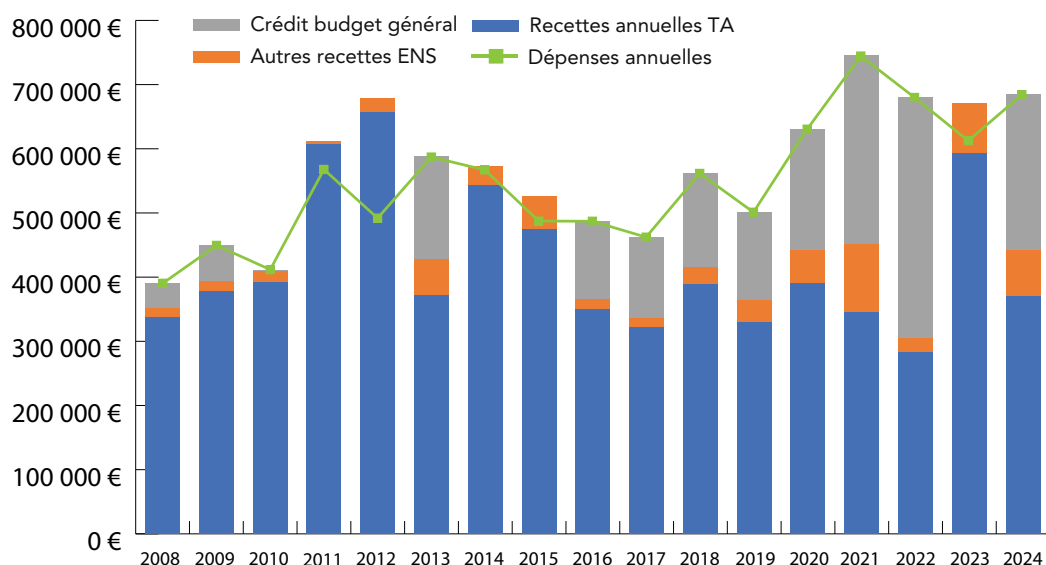
Ainsi, lors de sa réunion du 30 septembre 2011, l'Assemblée départementale a fixé le taux de la TA pour les ENS et le CAUE à 1 % et établi la répartition du taux pour le financement des espaces naturels sensibles (TA/ENS) à 0,60 %. Ce dispositif est en vigueur depuis mars 2012.

Par ailleurs, le conseil départemental gère pour le compte de l'État et des sociétés autoroutières, au titre des mesures compensatoires, des espaces naturels qui lui ont été rétrocédés. Il perçoit dans ce cadre les crédits correspondants aux dépenses afférentes à ces opérations.

→ Recettes

Certaines actions permettent d'obtenir des subventions de l'Europe, de l'État ou des agences de l'eau, sollicitées pour des opérations telles que la gestion des zones humides ou des sites Natura 2000. Ainsi, depuis 2009, ces opérations ont bénéficié d'un soutien de 156 000 € dans le cadre d'un peu moins d'une dizaine de contrats Natura 2000. Des recettes sont également perçues grâce à des animations scolaires et grand public réalisées sur certains ENS.

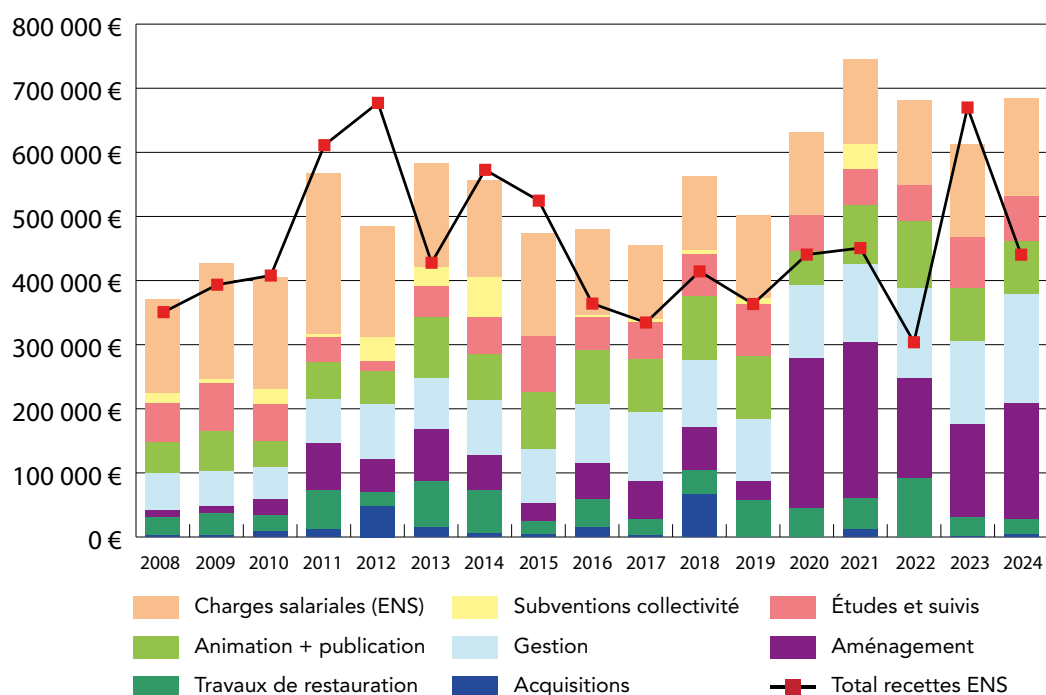
• Évolution du budget ENS



Le produit de la TA consacré aux ENS ne couvre pas la totalité des dépenses malgré quelques pics exceptionnels. Le dernier observé en 2023 est probablement dû au rattrapage de retards de versement effectué dans le cadre du transfert de la gestion des liquidations de la TA de la Direction départementale des territoires à la Direction des finances publiques.

→ Dépenses

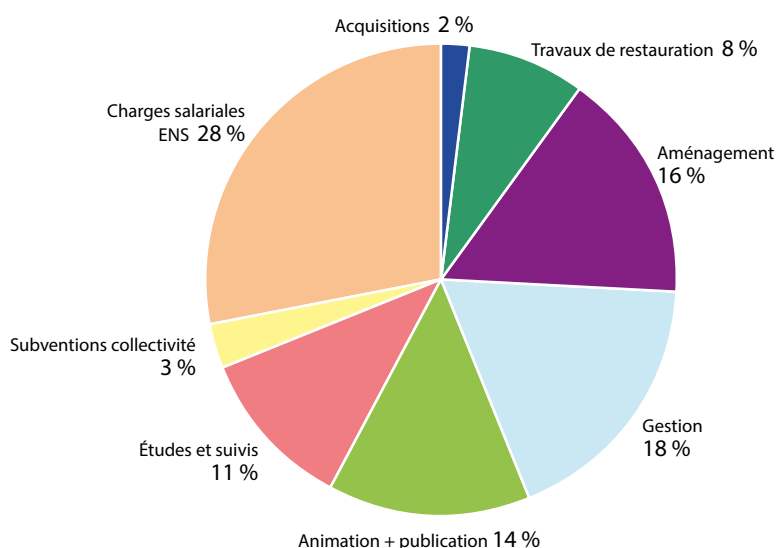
• Évolution du budget ENS/Réparation par type d'opération





11. MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS

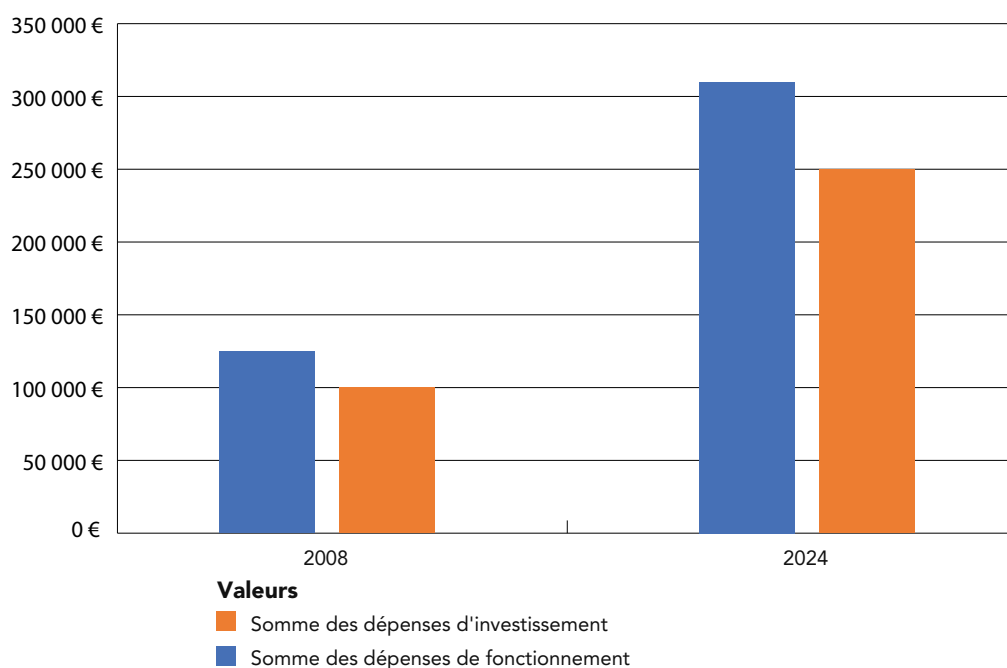
• Répartition des dépenses (moyenne annuelle 2008-2024)



L'ensemble des dépenses a augmenté au fur et à mesure que s'est développée l'activité sur les sites notamment les dépenses de fonctionnement pour l'entretien et la gestion des sites. Une part relativement importante des dépenses de fonctionnement est également consacrée aux animations.

Les dépenses d'investissement nécessaires à l'aménagement de nouveaux ENS (Étang de la Lande Forêt, Coteau du Télégraphe, Forêt de Bourse) ou de nouveaux équipements (sentier du Marais du Grand-Hazé) se démarquent particulièrement depuis 2020. Les autres types de dépenses affichent en revanche une relative stabilité.

• Évolution du budget ENS/Section



Entre 2008 et 2024, les dépenses de fonctionnement ont suivi la croissance des dépenses d'investissement. En effet, la création et l'extension de sites ont entraîné davantage de dépenses de gestion et de suivi.

b. Mesures compensatoires

→ A28/A88

Deux conventions avec les sociétés autoroutières ALICORNE et ALIS ont été signées dans le cadre des mesures compensatoires liées à la réalisation des autoroutes A 28 et A 88. Elles définissent les engagements du conseil départemental et la participation financière des deux sociétés pour la gestion des sites concernés rétrocédés au Département (le Marais de Grogny à Sarceaux et les Prairies de Bezion à Fontenai-sur-Orne).

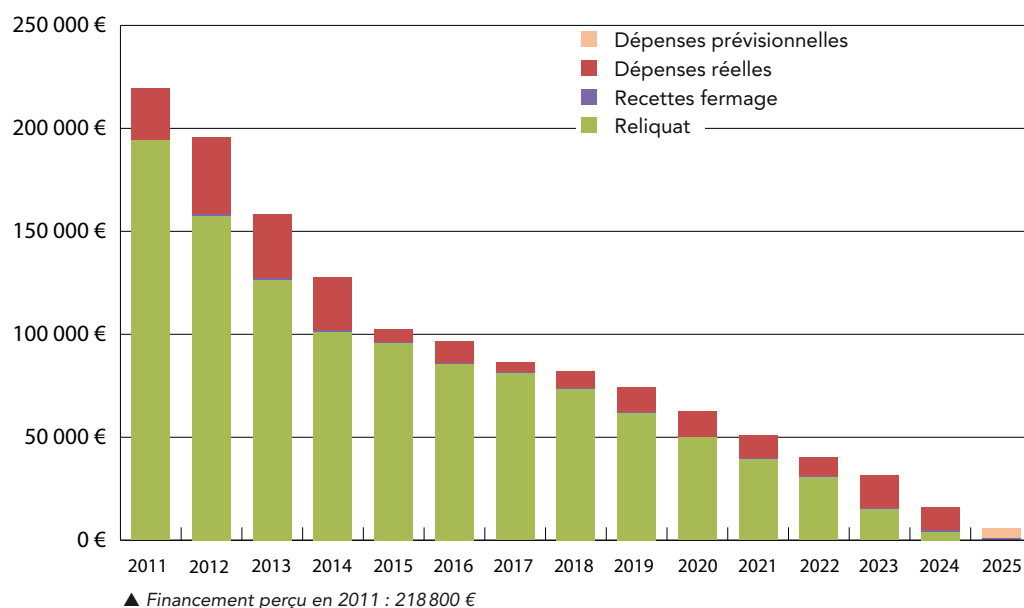
Le conseil départemental a perçu, en 2011, 218 800 € de recettes versées par les sociétés autoroutières pour la mise en œuvre d'opérations sur une durée de 15 ans.

Par ailleurs, le conseil départemental perçoit les fermages des agriculteurs exploitant ces parcelles.

Fin 2024, l'ensemble des dépenses réalisées pour la mise en œuvre des opérations s'élève à **221 852 €**.

La convention s'achevant en 2026 et l'ensemble des crédits alloués à la gestion des parcelles étant consommé, une réflexion doit être engagée avec les services de l'État et les sociétés autoroutières sur la poursuite de la gestion de ces parcelles.

• Évolution du budget " mesures compensatoires (A28/A88)





11. MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS

→ RN 12

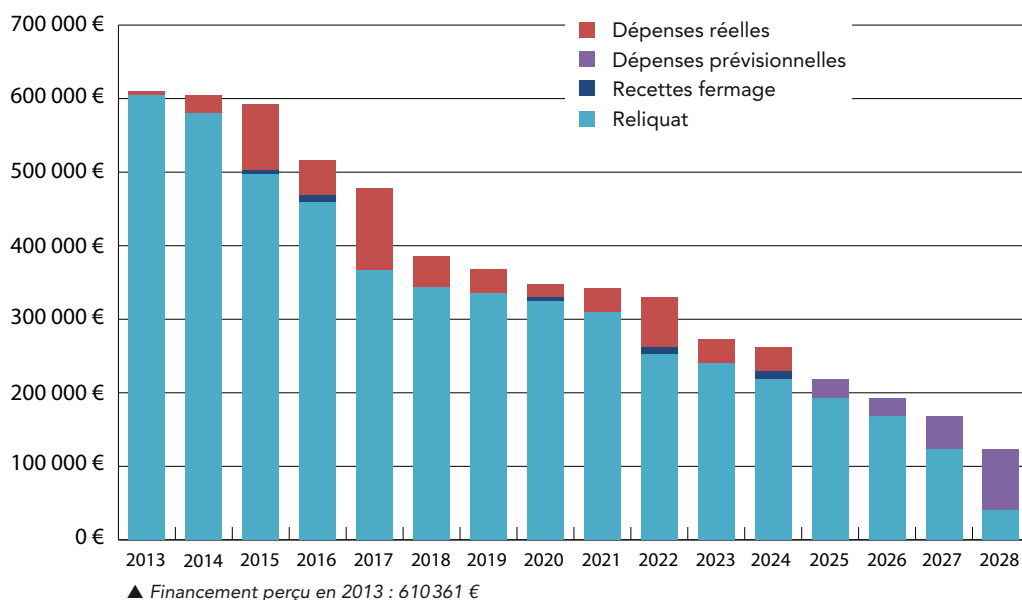
Une convention a été signée avec l'État (DREAL) concernant les modalités de transfert et de suivi environnemental des parcelles acquises sur la vallée de la Sarthe (150 ha) par l'État au titre des mesures compensatoires de la RN 12.

Le conseil départemental a perçu, en 2013, 610 361 € de recettes versées par l'État (DREAL) pour la gestion sur une durée de 15 ans des terrains acquis au titre des mesures compensatoires RN 12.

Par ailleurs, le conseil départemental perçoit les fermages des agriculteurs exploitant ces parcelles.

Fin 2024, l'ensemble des dépenses réalisées pour la mise en œuvre des opérations s'élève à **485 979 €**.

• Évolution du budget "mesures compensatoires (R 12)



c. Moyens humains

Le bureau espaces naturels sensibles, en charge de la politique des ENS, est rattaché à la Direction développement durable des territoires du pôle attractivité territoriale. En 2012, un poste de technicien a été créé pour la mise en œuvre des opérations liées aux mesures compensatoires réalisées pour le compte de l'État et des sociétés autoroutières et financées par ces organismes.

En 2024, le bureau compte 5 personnes : il est composé d'un chef de bureau, de deux techniciens, d'une gestionnaire administrative et d'une secrétaire.

Les moyens humains mis à disposition de la politique ENS et des mesures compensatoires correspondent à 4 ETP.



Depuis 2008, le Département a développé une politique ambitieuse de gestion et de valorisation de ses espaces naturels sensibles. L'évolution du nombre de sites et des surfaces d'intervention (13 sites supplémentaires et plus de 1 000 ha) et le développement de différents projets d'aménagement de grande ampleur induisent une augmentation des besoins en termes de moyens humains. En 2024, la capacité d'intervention est atteinte pour assurer un suivi adapté aux besoins.





12. TABLEAU SYNTHÈSE PAR SITE

(Les fiches détaillées par site sont disponibles dans les services du Département)

Nom du site	Type de site	Communes	Statuts	Plan de gestion	Superficie totale du site	Date de validation périmètre (ZP : Zone de préemption)	Maîtrise d'usage (%)	Maîtrise foncière (%)	Espèces connues	Espèces d'intérêt	Niveau d'intérêt accueil du public	Dépense annuelle moyenne (Inv/Fonct)
CARRIÈRE DE LA TOURELLE	ENS CEN	GOUFFERN-EN-AUGE	ZNIEFF I	/	1 ha 42 a	1992	100%	0%	332	11	/	1 512 €
COTEAU DE LA BUTTE	ENS prioritaire	GOUFFERN-EN-AUGE	ZNIEFF I et II, Natura 2000	CT88 (validé en 2024)	10 ha 59 a	1992 (ZP)	0%	99%	629	24	**	14 706 €
COTEAU DU GLAND	ENS prioritaire	TICHEVILLE	ZNIEFF I et II, Natura 2000	Plan de gestion multi-sites (validé en 2022)	10 ha 75 a	1992 (ZP)	0%	0%	309	14	/	/
VAUDOBIN	ENS prioritaire	BAILLEUL, GUÉPREI	ZNIEFF I, site inscrit	Plan de gestion (validé en 2017)	15 ha 66 a	1992 (ZP)	2%	30%	697	25	**	9 334 €
MARAIS DU GRAND-HAZÉ	ENS prioritaire	BELLOU-EN-HOULME, BRIOUZE	ZNIEFF I et II, Natura 2000, APPB	CT88 (validé en 2020)	223 ha 20 a	1992 (ZP)	50%	15%	913	50	***	74 710 €
PRAIRIES DE CAMPIGNY	ENS prioritaire	CANAPVILLE	ZNIEFF I et II, Natura 2000, APPB	CT88 (validé en 2020)	8 ha 90 a	1992 (ZP)	20%	79%	527	14	*	10 426 €
TOURBIÈRE DES PETITS RIAUX	ENS prioritaire	LA LANDE-DE-GOULT	ZNIEFF I et II, Natura 2000	Plan de gestion (validé en 2017)	2 ha 79 a	1992	0%	97%	906	22	**	12 457 €
GORGES DE VILLIERS	ENS prioritaire	LA FERTÉ-MACÉ, ST OUEN-LE-BRISOULT, ST-PATRICE-DU-DÉSERT	ZNIEFF I et II	CT88 (validé en 2020)	23 ha 29 a	1995 (ZP)	33%	64%	1 249	24	***	16 009 €
LA ROCHE D'OÛTRE ET LES GORGES DE LA ROUVRE	ENS prioritaire	ATHIS-VAL-DE-ROUVRE, ST-PHILBERT-SUR-ORNE	ZNIEFF I et II, site classé, APPB, Natura 2000	Plan de gestion (validé en 2019)	129 ha 29 a	1997 (ZP)	21%	14%	1 787	53	***	63 907 €
CAMP DE BIERRE	ENS prioritaire	MERRI	Site classé	/	11 ha 98 a	2000	0,14%	48%	434	11	**	5 196 €
GROTTE DE LA MANSONNIÈRE	ENS prioritaire	RÉMLARD-EN-PERCHE	ZNIEFF I, Natura 2000	/	10 ha 13 a	2002	0%	0%	160	15	/	/
CARRIÈRE DES MONTS	ENS CEN	MONT-SUR-ORNE	ZNIEFF I	/	5 ha 56 a	2003	38%	23%	539	7	*	10 287 €
COTEAU DE LA BANDONNIÈRE	ENS prioritaire	LONGNY-LES-VILLAGES	ZNIEFF I et II, Natura 2000	CT88 (validé en 2022)	4 ha 88 a	2003	0%	100%	424	13	*	11 250 €
COTEAU DE LA COUR CUCU	ENS CEN	CANAPVILLE	ZNIEFF I et II, Natura 2000	Plan de gestion multi-sites (validé en 2022)	1 ha 65 a	2003	100%	0%	122	5	*	2 274 €

- ENS prioritaires (gestion CEN)
- ENS prioritaires
- Sites d'intérêt local
- ENS extension



12. TABLEAUX SYNTHÈSE PAR SITE

Nom du site	Type de site	Communes	Statuts	Plan de gestion	Superficie totale du site	Date de validation périmètre (ZP : Zone de préemption)	Maîtrise d'usage (%)	Maîtrise foncière (%)	Espèces connues	Espèces d'intérêt	Niveau d'intérêt accueil du public	Dépense annuelle moyenne (Inv/Fonct)
COTEAU DES BUTTES ET DE LA PETITE GARENNE	ENS CEN	SAINT-GERVAIS-LES-SABLONS	ZNIEFF I et II, Natura 2000	/	9 ha 76 a	2003	100 %	0 %	108	4	/	1 757 €
COTEAU DES CHAMPS GENÊTS	ENS CEN	AUBRY-LE-PANTHOU	ZNIEFF I et II, Natura 2000, APPB	Plan de gestion multi-sites (validé en 2022)	28 ha 99 a	2003	63 %	18 %	675	26	*	10 444 €
COTEAU DU MONT CHAUVEL	ENS CEN	SAINT-GERMAIN-DE-CLAIRFEUILLE	ZNIEFF I, Natura 2000	Notice de gestion (validé en 2016)	8 ha 95 a	2003	43 %	0 %	294	11	/	5 174 €
ETANG DU PERRON	ENS prioritaire	ST-GERVAIS-DU-PERRON		CT88 (validé en 2018)	3 ha 17 a	2003	100 %	0 %	697	17	*	8 048 €
TOURBIÈRE DE COMMEAUCHE	ENS CEN	FEINGS	ZNIEFF I et II, Natura 2000, site classé	Notice de gestion (validé en 2018)	3 ha 06 a	2003	54 %	0 %	631	12	/	1 545 €
SAINTE EUGÉNIE	ENS prioritaire	GOUFFERN-EN-AUGE	ZNIEFF II	Notice de gestion (validé en 2018)	21 ha 61 a	2009	80 %	0 %	652	24	*	5 160 €
VALLÉE ET MARAIS DE BRETONCELLES	Site d'intérêt local	BRETONCELLES	ZNIEFF I et II, APPB	/	37 ha 41 a	2009 (ZP)	21 %	0 %	646	15	*	/
LA FUIE DES VIGNES	Site d'intérêt local	ALENÇON	ZNIEFF I et II, Natura 2000	/	42 ha 50 a	2010 (ZP)	53 %	0 %	464	24	*	/
MÉANDRE DE L'ORNE	ENS prioritaire	ECOUCHE-LES-VALLÉES, GIEL COURTEILLES, PUTANGES-LE-LAC, MONT-SUR-ORNE	ZNIEFF I et II, Natura 2000, site inscrit / classé	/	283 ha 32 a	2010	2 %	2 %	1 003	22	***	14 673 €
COTEAUX HISTORIQUES DE LA BATAILLE DE NORMANDIE	ENS prioritaire	COUDEHARD, MONTORMEL, GOUFFERN-EN-AUGE	ZNIEFF I et II, OGS, site classé	CT88 (validé en 2020)	97 ha 14 a	2012	10 %	22 %	652	31	***	32 307 €
FOSSÉ ARTHOUR	ENS prioritaire	DOMFRONT-EN-POIRAIE, LONLAY-L'ABBAYE	ZNIEFF I et II, Natura 2000, site inscrit	CT88 (validé en 2023)	70 ha 79 a	2012	36 %	0 %	1 348	32	***	7 171 €
LANDES DU TERTRES BIZET ET DE LA TABLÈRE	ENS prioritaire	LONLAY-L'ABBAYE	ZNIEFF I et II, Natura 2000, APPB	CT88 (validé en 2024)	137 ha 56 a	2013	63 %	2 %	1 165	41	/	9 243 €
NOTRE DAME DES ROCHES	Site d'intérêt local	LE CHÂTELLIER, BANVOU	ZNIEFF I et II, site classé	/	31 ha 76 a	2013	0 %	0 %	422	19	/	/
PERTES ET RÉSURGENCE DE LA GUIEL	ENS prioritaire	LA FERTÉ-EN-OUÏCHE, LE SAP-ANDRÉ, LA TRINITÉ-DES-LAITIERS	ZNIEFF I et II, Natura 2000, APPB	/	57 ha 88 a	2014	0 %	0 %	494	20	*	2 758 €
PRAIRIE TOURBEUSE DU BEL ÉRABLE	ENS prioritaire	MOULINS-LA-MARCHE	ZNIEFF I et II, Natura 2000	/	8 ha 62 a	2014	100 %	0 %	498	13	/	2 967 €
ETANG DE LA LANDE FORÊT	ENS prioritaire	LE GRAIS, BEAUVAIN	ZNIEFF II	/	13 ha 28 a	2018	0 %	100 %	717	36	***	32 349 €

- ENS prioritaires (gestion CEN)
- ENS prioritaires
- Sites d'intérêt local
- ENS extension

Nom du site	Type de site	Communes	Statuts	Plan de gestion	Superficie totale du site	Date de validation périmètre (ZP : Zone de préemption)	Maîtrise d'usage (%)	Maîtrise foncière (%)	Espèces connues	Espèces d'intérêt	Niveau d'intérêt accueil du public	Dépense annuelle moyenne (Inv/Fonct)
VALLÉE DE L'ORNE ARGENTAN	Site d'intérêt local	ARGENTAN	ZNIEFF II, Natura 2000	/	90 ha 93 a	2023	43 %	0 %	556	21	**	/
FORÊT DE BOURSE	ENS prioritaire	LES VENTES-DE-BOURSE, ESSAY, LE MÉNIL-BROÛT	ZNIEFF II	/	649 ha 42a	2024	99 %	0 %	1 136	46	**	/
MARAIS DE GROGNY	ENS prioritaire	SARCEAUX	ZNIEFF I, Natura 2000	CT88 (validé en 2021)	63 ha 04 a	En cours	0 %	22 %	698	31	/	11 210 €
LANDES ROCHEUSES ET CARRIÈRE DU VIEUX SAINT-PIERRE	Site d'intérêt local	SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT	ZNIEFF I et II, APPB	/	27 ha 15 a	Non validé	0 %	0 %	360	17	/	/
PELOUSE ET BOIS DE LA SERRE	Site d'intérêt local	BRULLEMAIL	ZNIEFF I et II	/	12ha 53a	Non validé	0 %	0 %	366	9	/	/
VALLÉE DU RUISSEAU DE CULOISEAU	Site d'intérêt local	LE MAGE, MOUTIERS-AU-PERCHE	ZNIEFF I et II, Natura 2000, APPB	/	149 ha 92 a	Non validé	0 %	0 %	471	19	/	/
BUTTE CHAUMONT	ENS prioritaire	CUISSAI, LIVAIE, ST-DENIS-SUR-SARTHON, ST-NICOLAS-DES-BOIS	ZNIEFF I et II	/	14 ha 42 a	Non validé	0 %	0 %	329	9	/	/
ÉTANG DE TESSÉ-FROULAY	Site d'intérêt local	TESSÉ-FROULAY	ZNIEFF I	/	5 ha 35 a	Non validé	0 %	0 %	293	11	/	/
HÊTRAIE ET PELOUSES DES DOUETS	Extension ENS	CANAPVILLE	ZNIEFF I et II, Natura 2000	/	3 ha 82 a	Non validé	0 %	0 %	4	0	/	/
ÉTANG DES PERSONNES	ENS prioritaire	LE MAGE, LONGNY-LES-VILLAGES	ZNIEFF I et II, Natura 2000	/	73 ha 18 a	Non validé	0 %	0 %	302	21	/	/
CARRIÈRE DE VILLEDIEU-LES-BAILLEUL	ENS prioritaire	VILLEDIEU-LES-BAILLEUL	ZNIEFF I	/	4 ha 83 a	Non validé	0 %	0 %	274	8	/	/
COTEAU DU GLATINET	Extension ENS	CANAPVILLE	ZNIEFF I et II, Natura 2000	/	3 ha 11 a	Non validé	0 %	0 %	54	1	/	/
COTEAU ET CARRIÈRES DES SABLONNETTES	Extension ENS	MONT-SUR-ORNE	ZNIEFF I	?	3 ha 50 a	Non validé						
RUISSEAU DE CHAUDE FONTAINE	ENS prioritaire	CISAI-SAINT-AUBIN, ECHAUFFOUR, SAINT-EVROULT-NOTRE-DAME-DU-BOIS, TOUQUETTES, LA TRINITÉ-DES-LAITIERS	ZNIEFF I et II, Natura 2000	/	145 ha 90 a	Non validé	0 %	0 %	294	8	/	/
VALLÉE DE LA SARTHE	ENS prioritaire	BARVILLE, HAUTERIVE, HÉLOUP, LE MÊLE-SUR-SARTHE, LE MÉNIL-BROÛT, MIEUXCÉ, ST-CÉNÉRI-LE-GÉREI, ST-JULIEN-SUR-SARTHE, ST-LÉGER-SUR-SARTHE, LES-VENTES-DE-BOURSE	ZNIEFF I et II, Natura 2000, APPB, site inscrit	/	1 213 ha 83 a	Non validé	0 %	7 %	1 884	71	/	/



LE DÉPARTEMENT

Pôle attractivité territoriale

Direction du développement durable des territoires

Bureau espaces naturels sensibles

27, boulevard de Strasbourg - CS 30528

61017 ALENÇON Cedex

Tél. 02 33 81 61 53

www.orne.fr